


# Rapport d'activité

Unis pour défendre  
un monde vivable

2025





**Document édité par** France Nature Environnement Savoie  
Responsable publication : Isabelle Cuccuru  
Conception Graphique : Isabelle Cuccuru d'après maquette FNE  
Crédit photo : Agnès Biau (couverture),  
Yann Allegre on Unsplash (p. 6) , FNE AURA (p. 9, 12),  
Agnès Biau (p. 10, 26), Unsplash (p. 18), on Unsplash (p. 54)

Avril 2026

**France Nature Environnement** est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 6209 associations, regroupées au sein de 47 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer.

# Rapport moral

**Pascal Marchand, Président de France Nature Environnement Savoie**



*L'Assemblée générale est un temps essentiel de notre vie démocratique. Elle nous permet de porter un regard lucide sur l'année écoulée, d'apprécier la cohérence de notre action et de fixer un cap à la hauteur des défis environnementaux qui s'imposent à notre territoire.*

*L'année 2025 s'inscrit dans un contexte désormais bien identifié. Alors que les effets du dérèglement climatique et des pollutions n'ont jamais été aussi visibles, et que l'écologie s'ancre concrètement dans les territoires et dans l'action locale, se développent parallèlement des discours qui en contestent la réalité ou en affaiblissent la portée, en contradiction avec les données scientifiques.*

*Ce décalage oblige. Il rappelle que la défense de l'environnement repose d'abord sur une vigilance continue et sur l'engagement des acteurs de terrain. Car au plus près des réalités quotidiennes – qualité de l'air, gestion de l'eau, aménagement des sols, santé des habitants – l'écologie demeure une exigence concrète, immédiate.*

*Les alertes se multiplient : polluants persistants tels que les PFAS, métaux lourds comme le cadmium, micro-particules issues de l'usure des matériaux. Ces atteintes diffuses, souvent invisibles, affectent directement nos milieux de vie. Elles rappellent que les enjeux environnementaux concernent ici et maintenant nos territoires, notre santé et nos ressources.*

## **Une gouvernance consolidée et un réseau territorial structuré**

L'année 2025 a permis de poser et de stabiliser notre gouvernance, conformément à l'organisation présentée dans le rapport d'activité. Cette structuration garantit la continuité, la lisibilité et l'efficacité de notre action.

Elle s'appuie par ailleurs sur le travail régulier du groupe de travail juridique, désormais pleinement opérationnel, qui renforce notre capacité d'analyse, de suivi des dossiers judiciaires et administratifs et d'action contentieuse.

Elle repose également sur un atout majeur : notre réseau d'associations fédérées. Par leur engagement, leur connaissance fine des territoires et leur présence de terrain, elles permettent à notre fédération de couvrir presque intégralement le département et d'assurer une représentation solide en Maurienne, en Tarentaise, en Combe de Savoie et autour du lac du Bourget.

Cette organisation territoriale est déterminante. Elle fait de notre fédération un acteur ancré, capable d'intervenir au plus près des enjeux locaux et reconnu des pouvoirs publics de la Savoie.

Elle souligne aussi l'importance du renouvellement et de l'engagement des bénévoles. C'est cette dynamique collective qui permet d'assumer la diversité de nos missions et d'inscrire notre action dans la durée.

## **Une activité soutenue au service de l'intérêt général**

L'année 2025 confirme l'intensité de notre engagement.

Notre présence dans les instances de concertation et de décision demeure élevée, condition essentielle pour porter la voix de l'environnement en amont des projets.

Nous avons été fortement mobilisés dans les procédures de consultation publique, avec de nombreux avis rendus sur des projets d'aménagement, d'urbanisme et d'infrastructures. Ces interventions traduisent une vigilance constante face à l'artificialisation des sols et aux atteintes aux milieux naturels.

L'action juridique constitue un levier central de notre intervention. Elle permet de faire respecter le droit de l'environnement et de prévenir des atteintes parfois irréversibles.

La mobilisation citoyenne, enfin, confirme l'ancrage de notre fédération et la reconnaissance de son rôle.

## Des enjeux territoriaux majeurs

Quatre enjeux structurants ont particulièrement mobilisé notre fédération en 2025.

### Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030

Cet événement engage durablement les territoires alpins. Il pose des questions majeures en matière de concertation, d'impacts environnementaux et de modèle de développement.

La question des mobilités est centrale, dans un contexte où la qualité de l'air constitue déjà un enjeu de santé publique. L'augmentation des flux pourrait aggraver les émissions de polluants et de gaz à effet de serre.

L'enjeu est d'inscrire l'héritage de ces Jeux dans une trajectoire de sobriété, d'éviter toute artificialisation supplémentaire et d'organiser une concertation réelle des habitants.

### Projet ferroviaire Lyon-Turin

Le projet progresse, avec des impacts locaux significatifs sur l'eau, les sols, la biodiversité et le cadre de vie.

La vigilance reste indispensable, notamment sur la transparence des données environnementales, la priorité à l'évitement des impacts et la participation effective aux instances de concertation.

### Artificialisation des sols

La pression foncière reste forte en Savoie. Le respect de l'objectif de zéro artificialisation nette doit guider les politiques d'aménagement.

Cela suppose de privilégier la densification, la réhabilitation et la préservation des espaces agricoles et naturels.

### L'eau, une ressource sous tension

Le changement climatique modifie profondément le cycle de l'eau, tandis que les pollutions en dégradent la qualité.

La protection de la ressource, la sobriété des usages et l'anticipation des tensions doivent devenir des priorités structurantes.

### Éducation à l'environnement et mobilisation des publics

L'éducation à l'environnement constitue un pilier essentiel de notre action. Sensibiliser tous les publics – scolaires, citoyens, élus, acteurs économiques – est une condition indispensable pour faire évoluer durablement les comportements et les représentations.

Dans un contexte marqué par la progression de discours de « green bashing », cette mission est stratégique. Elle permet de réaffirmer les faits scientifiques, de rendre visibles les enjeux et de construire une culture écologique partagée.

Les actions de sensibilisation, d'animation et d'accompagnement menées en 2025 participent pleinement de cette ambition.



© Marc le Men

## Agriculture, alimentation, santé et environnement

L'année 2025 a également vu l'émergence d'un groupe de travail dédié à l'agriculture et à l'alimentation. Cette dynamique nouvelle ouvre un champ d'action essentiel pour notre fédération. Les liens entre pratiques agricoles, qualité de l'alimentation, santé humaine et environnement sont aujourd'hui largement établis. Pollutions diffuses, qualité de l'eau, biodiversité, usage des sols : ces enjeux appellent une approche globale. Ce groupe a vocation à structurer notre réflexion et notre action sur ces questions, en lien avec les acteurs du territoire. Il contribue à élargir notre champ d'intervention et à renforcer la cohérence de notre projet associatif.

## Une écologie de terrain, lucide et active

Face aux défis, notre fédération porte une ligne claire : une écologie lucide, consciente de l'ampleur des bouleversements en cours, et une écologie active, ancrée dans les territoires et traduite en actions concrètes. Protection de la biodiversité, accompagnement des collectivités, actions juridiques, mobilisation citoyenne, éducation à l'environnement : l'ensemble de ces actions témoigne de notre capacité à agir.

## Perspectives

Dans un contexte où les enjeux environnementaux peuvent être contestés ou relativisés, notre responsabilité est renforcée.

Nous devons poursuivre la structuration de notre action, consolider notre gouvernance, renforcer notre capacité d'intervention et continuer à mobiliser les citoyens.

La protection de l'environnement conditionne notre santé, notre qualité de vie et l'avenir de nos territoires.

C'est avec cette exigence et avec l'engagement de l'ensemble de notre réseau que nous poursuivrons notre action.





som

---

m ai

---

re

---



Notre année 2025	8
Nos actions	10
<b>MOBILISER</b> S'UNIR POUR ÊTRE PLUS FORTS	12
<b>CONVAINCRE</b> PORTER LA VOIX DE LA NATURE ET DES CITOYENS AUPRÈS DES DÉCIDEURS	18
<b>PROTÉGER</b> STOPPER L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ	26
<b>SENSIBILISER</b> CONNAÎTRE POUR MIEUX PROTÉGER	44
Nos finances	58
Ils s'engagent avec nous	62

# notre année 2025

## Communication

3 parutions de notre revue le Hériss'Poil, **2 700** abonnés Facebook, **751** abonnés Instagram.

## Éducation à l'environnement et au développement durable

**3 659** personnes sensibilisées, **318** animations auprès des scolaires

## Déchets et économie circulaire

**85** interventions scolaires dans **60** classes afin de sensibiliser les citoyens à la gestion des déchets, au gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire en partenariat avec Grand Chambéry.

## Sorties et conférences nature

**378** participants, **52** sorties et conférences grand public

## Dons et adhésions

**301** adhérents directs, **17** associations adhérentes et **16 230 €** de dons

## Mares et amphibiens

**3** sites équipés pour limiter les écrasements d'amphibiens (col de Tamié, Rognaix et Marthod) : + **de 1 100** individus sauvés ! **100** mares ajoutées en Savoie en 2025 sur le site "Mares où êtes-vous", **18** nouveaux contributeurs en Savoie.

**FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT**  
SAVOIE

## Eau et biodiversité

Poursuite des projets régionaux sur l'eau, rencontre des autres acteurs locaux, veille accrue sur les projets impactants pour l'environnement.

## Sentinelles de la nature

**93** nouvelles alertes de **51** citoyens sur tout le territoire de la Savoie. Parmi elles, **3** signalements d'initiatives positives pour l'environnement. Le reste des alertes concerne des atteintes à l'environnement ou des projets potentiellement impactants.

## Pollution lumineuse

Accompagnement vers la sobriété énergétique et lumineuse des bâtiments publics et privés. Accent mis sur l'éclairage direct des milieux aquatiques et démarrage d'un projet à l'échelle régionale de mise en concertation de tous les acteurs.

## Concertation

Présence dans **114** réunions préfectorales ou départementales, **24** dépositions à des enquêtes ou consultations publiques

## Justice

**12** parties civiles, **2** contentieux et **4** plaintes sur des projets illégaux ou atteintes diverses à l'environnement







# Nos actions

*Notre association œuvre pour la protection de l'environnement à travers différents modes d'actions : en informant les citoyens, rencontrant les élus et les décideurs, en menant des actions de terrain (sensibilisation, nettoyage de sites, diagnostics...), en formant les bénévoles, ou encore en participant aux débats et consultations publiques. Cette diversité fait toute la richesse du mouvement France Nature Environnement. Ensemble, nous poursuivons le même but : faire progresser la protection de la nature en France.*



**MOBILISER**  
*S'unir pour être  
plus forts*

# Les équipes

## L'équipe bénévole



Le conseil d'administration est l'organe décisionnaire de l'association. Les membres du Bureau, qui se réunissent régulièrement, mettent en œuvre les décisions tout au long de l'année.

Des délégués et référents sont nommés par le conseil d'administration selon les actions.

**BERNARD Christine** ----- **VICE-PRÉSIDENTE ENVIRONNEMENT NATURE** (jusqu'en janvier 2026)

**BUSSON Jean** ----- **TRÉSORIER**

**CARNEVALE Patricia** ----- *Jusqu'en janvier 2026*

**CLOCHER Gilles**

**CURTELIN Monique**

**DELAHAYE Thierry**

**FRANCOZ Philippe**

**GROS Charles**

**HUSSON Brigitte**

**JOUSSELIN Simon** ----- *Jusqu'en juillet 2025*

**JUGANT Jean-Luc**

**KERRIEN Jean** ----- **VICE-PRÉSIDENT ENVIRONNEMENT MONTAGNE**

**LEVY Michel**

**MARCHAND Pascal** ----- **PRÉSIDENT**

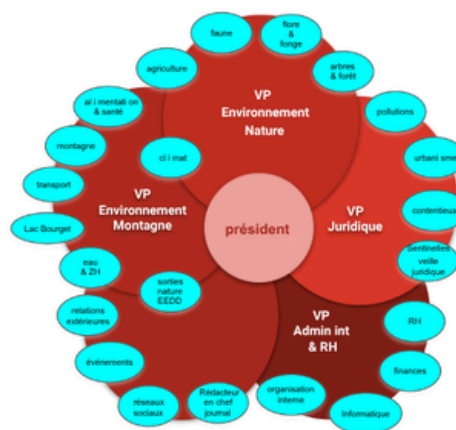
**MONSCHEIN Elise**

**NORAZ Martine** ----- **VICE-PRÉSIDENTE JURIDIQUE**

**ROCHETTE Philippe**

**SCHWARTZ Martine** ----- **VICE-PRÉSIDENTE ADMINISTRATION INTERNE ET RH**

**VACHERON Aysha** ----- **SECRÉTAIRE**



# Les équipes

## L'équipe professionnelle



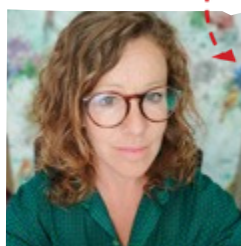
Isabelle CUCCURU  
Directrice



Laetitia LEGER  
Chargée de mission Eau & Sentinelles



Anne-Cécile DUBOIS  
Educatrice à l'environnement & Illustratrice



Agnès BIAU  
Chargée de mission Veille écologique & Chargée de communication

pôle veille

pôle sensibilisation



Marjolie TRITZ  
Educatrice à l'environnement



L'association bénéficie également de la présence de 2 personnes en **mécénat de compétences** :

- Isabelle Roselier, mise à disposition par la Banque de France depuis mars 2024 et jusqu'en février 2026. Elle vient en appui de la direction sur le volet administratif et met en place des chantiers de nettoyage de déchets en zones urbaines.
- Daniel Vincent, mis à disposition par le Crédit Mutuel d'avril 2025 à avril 2026. Il est chargé d'aider à nouer des partenariats avec le secteur privé et de mettre en place de nouveaux mécénats.



**Isabelle ROSELIER**  
Chargée de la vie associative



**Daniel VINCENT**  
Chargé de mécénat et de partenariat

## Les équipes

---

# Les stages

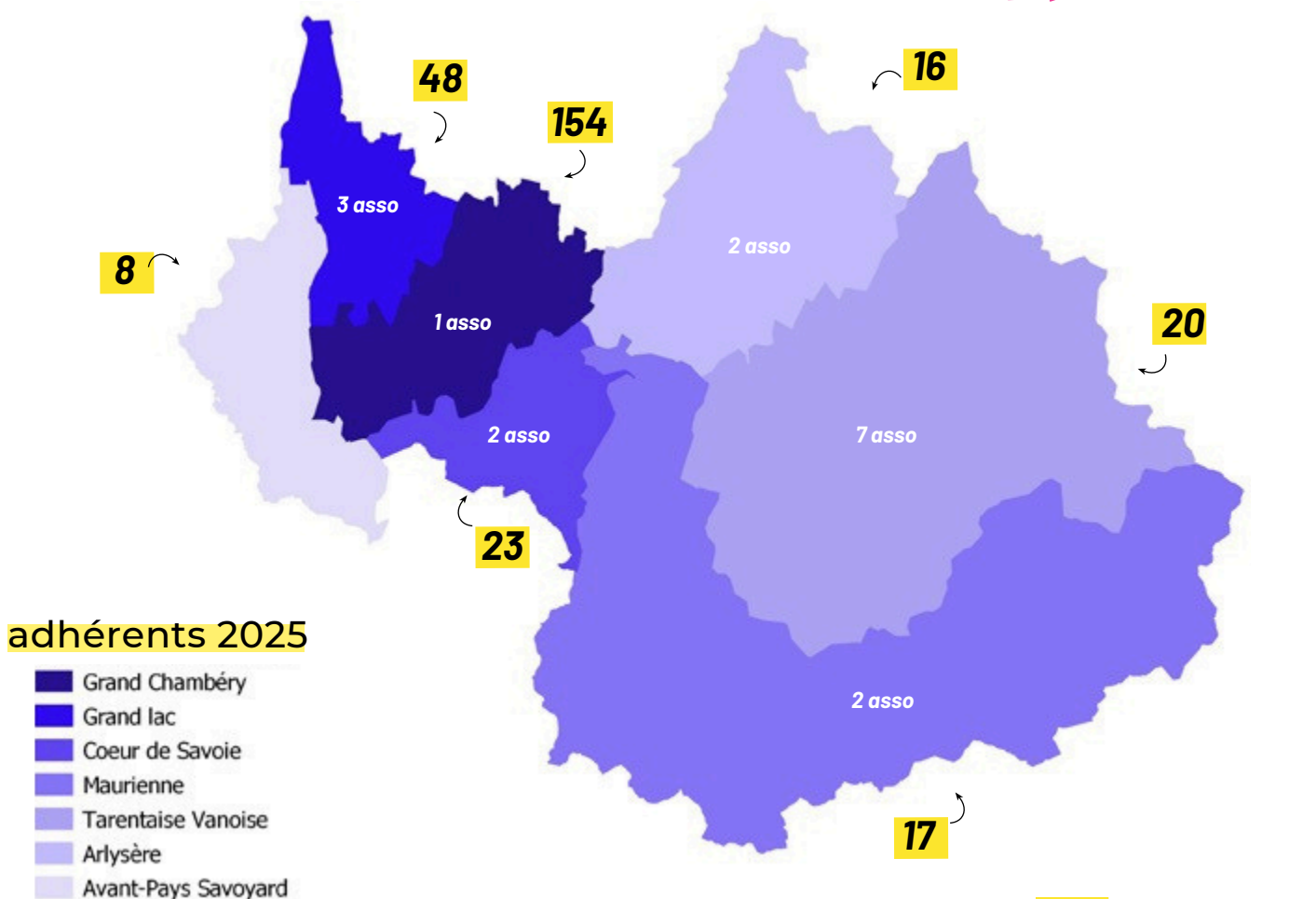
### L'association a accueilli 7 stagiaires en 2025 :

- **Chrisostome Ossete** et **Zineb Allam** pour un stage dans le domaine juridique
- **Joséphine Pyra** et **Marie Quinard** pour un stage de découverte en éducation à l'environnement
- **Arthur Paccard** pour un stage sur l'inventaire des mares et les interventions pédagogiques.
- Jusqu'en avril 2025 **Julie Gondouin** a effectué sa mission de service civique en appui des missions sentinelles et observatoire des mares.
- En partenariat avec l'ESAT des Echelles, l'association a accueilli cette année encore sur une journée, **Mathilde**, une personne en situation de handicap dans le cadre du « Duoday », journée nationale de l'inclusion et de la collaboration au travail.

## ADHÉSIONS & DONS

# Nos adhérents

**En 2025, FNE Savoie a compté 301 adhérents**  
comportant 175 adhésions individuelles, 109 adhésions familiales  
et 17 associations.



## ADHÉSIONS & DONS

# Nos donateurs

Le montant des dons perçus pour FNE Savoie pour l'année 2025 est de **16 230 €**

**Merci à tous nos donateurs !**



## ADHÉSIONS & DONNS

# Nos associations adhérentes

**ACNDAA** : Association Contre les Nuisances et le Développement de l'Aérodrome d'Albertville

**AIHR** : Association Interdépartementale du Haut-Rhône qui veille à conserver les qualités environnementales des territoires de Chautagne, Seyssel et Bas-Bugey

**AJAS** : Association Justice Animaux Savoie

**ACCLAME** : Amis de la Chautagne, du Canal, du Lac, Associés pour un Meilleur Environnement

**Air pur et qualité de vie à Chamoux sur Gelon** : Association pour l'amélioration de la qualité de vie de ce lieu géographique.

**Bien vivre à Grignon** : Protection de l'environnement de la commune rurale de Grignon et défense de la qualité de vie de ses habitants

**Bien vivre en Val Gelon** : Association cantonale d'animation et de développement du Val Gelon

**Association de la vallée du Ponthurin** : Association de défense de l'environnement et du cadre de vie de la vallée du Ponthurin

**Les Chardons bleus** : Association pour la préservation d'un cadre de vie harmonieux, de la valeur patrimoniale, de l'identité rurale traditionnelle ainsi que de la biodiversité du hameau de la Gittaz aux Belleville.

**La Maïtaz** : Association pour améliorer, protéger et défendre l'environnement et les intérêts des propriétaires et amis de la Maïtaz

**Nant sauvage** : Association de préservation et de promotion de la qualité des cours d'eau et des bassins versants de la vallée de Peisey Nancroix et en particulier du caractère sauvage du Nant Bénin.

**Participer aux projets de Sééz** : Association qui participe, à la réflexion, à l'orientation des projets qui impacteront l'avenir de la commune de Sééz, sa qualité de vie, son territoire et son milieu naturel

**Patrimoine Tessens Villaroland le Breuil** : Association qui œuvre pour l'entretien, la restauration et la mise en valeur du patrimoine communal

**UFC Que Choisir (Aix les Bains)** : Association de défense des consommateurs

**Valloire nature et avenir** : Association de protection de l'environnement sur Valloire Galibier pour permettre un développement raisonné du tourisme et de son économie

**Vivre et agir en Maurienne** : Association pour préserver et améliorer l'environnement et la qualité de vie en Maurienne

**Vivre en Tarentaise** : Association pour préserver et améliorer l'environnement et la qualité de vie en Tarentaise



# CONVAINCRE

*Porter la voix de la nature et  
des citoyens auprès des décideurs*

# AGRÉMENTS ET représentations extérieures

114

Commissions  
Comités

Notre fédération est reconnue d'utilité publique depuis le 21 juin 1984.

FNE Savoie bénéficie d'un agrément départemental qui lui permet d'intervenir sur tout le territoire de la Savoie dans le domaine de la protection de l'environnement, ainsi que d'un agrément de l'inspection académique qui lui permet d'intervenir dans les établissements pendant le temps scolaire.

Grâce à l'investissement des administrateurs, de nombreuses représentations sont possibles auprès de différentes commissions et comités préfectoraux, départementaux et locaux auxquels FNE Savoie participe puisqu'elle possède également un agrément de représentativité. L'habilitation à participer au débat sur l'environnement dans le cadre des instances consultatives du débat public nous permet ainsi d'accéder à l'information et de porter la voix de la nature en amont dans des instances décisionnaires.

STRUCTURES ORGANISATRICES	INSTANCES/RÉUNIONS	NB DE RÉUNIONS
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse	Commission géographique Haut-Rhône	2
	Programme de mesures pour le bassin versant du lac du Bourget	1
	Programme de mesures pour le bassin versant Isère en Tarentaise	1
	Programme de mesures pour le bassin versant avant-pays savoyard	1
	Programme de mesures pour le bassin versant Combe de Savoie	1
	Programme de mesures pour le bassin versant de l'Arc	1
	Programme de mesures pour le bassin versant du Chéran	1
Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	Comité de ressource en eau en Tarentaise	1
	Comité de bassin Isère en Tarentaise	1
CISALB	Comité de bassin versant du lac du Bourget	1
	Bilan du contrat vert et bleu	1
	Comité des usagers du lac du Bourget	1
CLE Drac Romanche	Commission Sybelles (conciliation neige/eau/usages)	1
Communauté de communes Coeur de Savoie	COFIL stratégie biodiversité	1
	COTECH marathon de la biodiversité	1
Conseil Départemental de la Savoie	Comité départemental du tourisme	1
	Comités de suivi des sites ENS	7
	Comité départemental des sites et itinéraires (CDESI)	1
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	Comité consultatif de la RNR d'Aiguebelette	1
	Comité consultatif de la RNR des Saisies	1
	COFIL Natura 2000	4
Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie	Conseil d'Administration	5
	Assemblée générale	1
	Comité de gestion de la rive sud du lac du Bourget	1
	Comité de tronçon Rhône amont	1

STRUCTURES ORGANISATRICES	INSTANCES/RÉUNIONS	NB DE RÉUNIONS
DREAL	Suivi des mesures compensatoires du Lyon-Turin	1
	CSS Trimet-Lanxess	1
	CSS Mercier	1
DDT de la Savoie	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)	7
	Comité environnemental Lyon-Turin	2
	COFIL Stratégie des Aires Protégées	1
	Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Chambéry	1
Grand Chambéry	COFIL PCAET	2
Grand Lac	COTECH et ateliers pour la réserve de biosphère de l'UNESCO	5
	Réunion pour sensibilisation des publics à la transition écologique et l'environnement	1
Mairie de Chambéry	Restitution de l'ABC	1
	COFIL Stratégie biodiversité	1
	Commission charte de l'arbre	1
Parc National de la Vanoise	Conseil d'Administration	3
Parc Naturel Régional de la Chartreuse	Comité consultatif de la RNN des Hauts de Chartreuse	1
	COFIL plan d'actions espèces et habitats prioritaires	1
PNR du massif des Bauges	COFIL Tourbières des Creusates	1
	COFIL réseau des zones humides de l'Albanais	1
Préfecture de la Savoie	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)	14
	Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)	2
	Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)	4
	Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur	1
	Comité départemental de la gestion de la ressource en eau	1
	Lancement des comités territoriaux de concertation du Lyon-Turin	1
SIAGA	Comité de rivière Guiers et affluents	2
	COFIL zones humides	1
	COFIL ressource en eau - Etude PTGE	5
	COFIL plan pluriannuel restauration de la ripisylve	2
SMBVA	Comité de bassin	1
	COFIL ressource en eau	1
Société des 3 Vallées	COFIL observatoire de l'environnement de Courchevel	1
Sous-Préfecture d'Albertville	Comité consultatif de la RNN du Plan de Tueda	1
	Comité consultatif des Hauts de Villaroger	1
	Cloture dossier RTE Vallée de l'Arc	1
	Cloture dossier RTE Haute-Maurienne	1
Syndicat du Pays de Maurienne	Comité de rivière	1
	Réunion SCOT Maurienne	2

**Liste des principales commissions où FNE Savoie a été présente ou représentée en 2025**

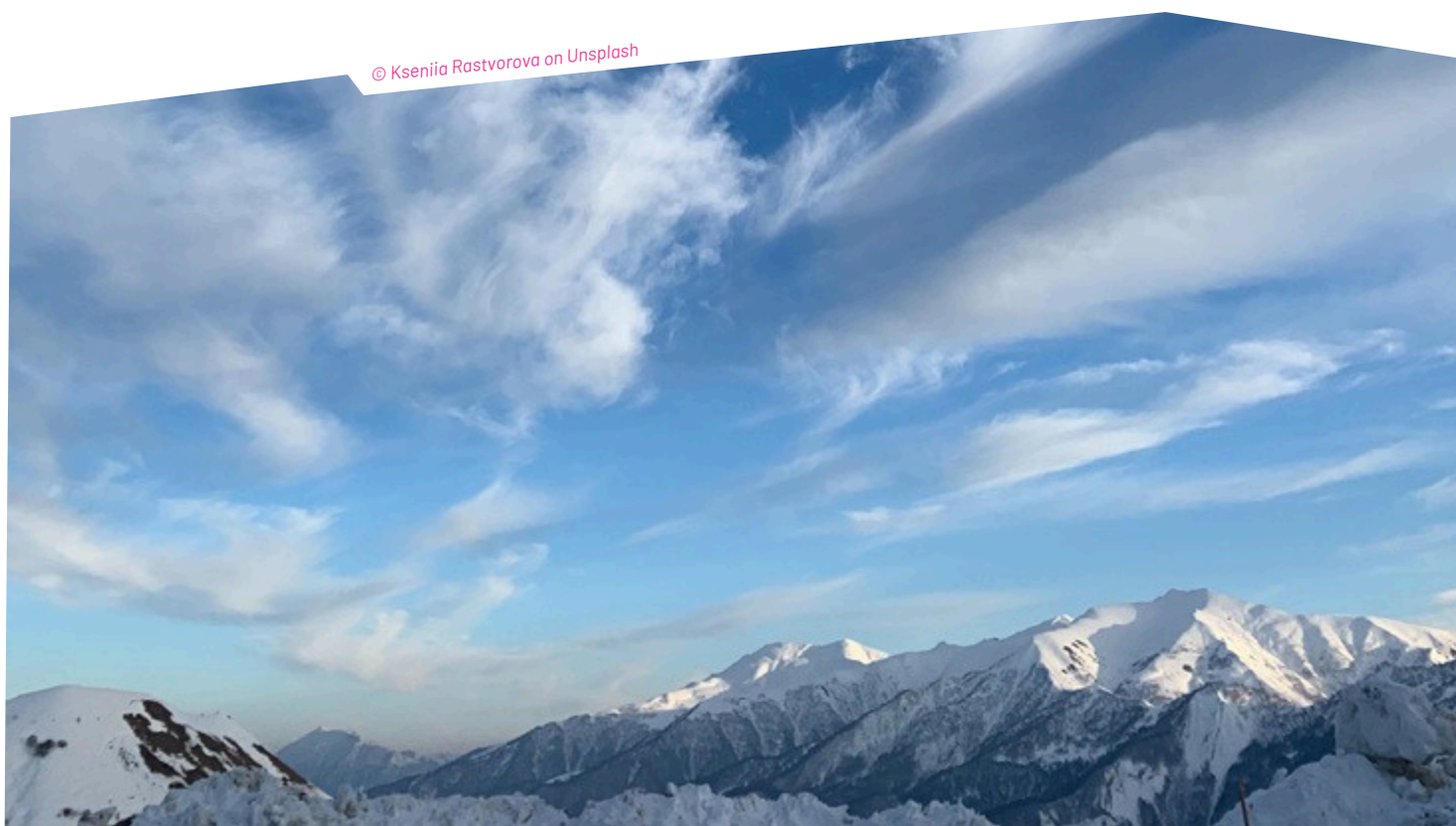
# Quelques exemples d'instances consultatives

**CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.** C'est une commission consultative départementale qui délibère sur convocation du préfet pour lui donner des avis concernant certains projets et lui permettre de prendre les actes réglementaires ad hoc. Cela concerne notamment les actes de police administrative des installations classées pour la protection de l'environnement, mais aussi des installations, ouvrages, travaux, aménagements relevant de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

**CDPENAF : Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.** Elle peut être consultée pour toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole, ainsi que sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces. Elle émet un avis sur l'opportunité de certains projets d'urbanisme.

**CDNPS : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.** Elle se réunit en 6 formations spécialisées sur convocation du préfet pour émettre des avis sur les dossiers en lien avec les thématiques des formations concernées (sites & paysages, nature, publicité, carrières, unités touristiques nouvelles, faune sauvage captive).

© Kseniia Rastvorova on Unsplash



# DÉPOSITIONS

## Avis de FNE Savoie

### aux enquêtes publiques



**Modification n°2 du PLU** (commune de Villard sur Doron) : **avis défavorable**

**Révision générale du PLU** (commune d'Albertville) : **avis favorable**

**Création d'une microcentrale hydroélectrique** sur le torrent de Pussy (commune de La Léchère) : **avis très défavorable**

**Création d'un ensemble immobilier** sur le plateau du Cairn à Val Thorens (commune de Les Belleville) : **avis très défavorable + demande de suspension de l'enquête publique non obtenue**

**Révision du PLU** de la commune et création d'un périmètre délimité des abords du château de Vaux-Saint-Cyr (commune de St Béron) : **avis défavorable**

**Modification n°3 du PLU** (commune des Allues) : **avis défavorable**

**Aménagement d'une centrale photovoltaïque** (commune de St Pierre d'Albigny) : **avis défavorable**

**Demande d'exécution des travaux pour la télécabine** "Vallée Perdue" (commune de Fontcouverte la Toussuire) : **avis très défavorable**

**Création de 2 microcentrales hydroélectriques** sur le Doron de Bozel (communes de Brides-les-Bains et Courchevel) : **avis défavorable**

**Modification n°4 du PLU** de l'ancienne commune de St Bon Courchevel (commune de Courchevel) : **avis défavorable**

**Installation d'une centrale photovoltaïque au sol** (commune de St Genix les Villages) : **avis très défavorable**

**Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** du Pays de Maurienne : **avis favorable sous réserves**

**Révision du PLU** (commune de Porte-de-Savoie) : **avis défavorable**

**Demande d'autorisation environnementale pour la régularisation des prélèvements d'eau** (commune de Tignes) : **avis défavorable**

**Modification de droit commun n°1 du PLU** (commune de Tournon) : **avis très défavorable**

**Révision du PLU de l'ancienne commune de La Perrière** (commune de Courchevel) : **Préconisations**

**Création d'une centrale hydroélectrique sur le torrent du Bayet** (communes de Rognaix et St Paul sur Isère) : **avis défavorable**

# Consultations publiques

**Création d'une zone à faibles émissions (ZFE)** sur le territoire de Métropole Savoie : **avis favorable**

**Travaux de rénovation de la cave de Tueda** (RNN du Plan de Tueda) - Commune des Allues : **avis favorable**

**Évaluation environnementale volontaire de la modification n°1 de droit commun du PLU** (extension de l'aérodrome) - Commune de Tournon : **avis défavorable**

**Arrêté Préfectoral fixant le maximum de prélèvement** pour Tétras Lyre et Perdrix bartavelle pour 2025-2026 : **avis défavorable**

**Création d'une centrale hydroélectrique** sur le Nant Blanc - Commune de Cohennoz : **avis défavorable**

**Modification simplifiée n°2 du SCOT** de Métropole Savoie : **avis favorable sous réserves**

**Révision allégée n°3 du PLUI** de Grand Lac : **avis défavorable**

© Marjolie Tritz



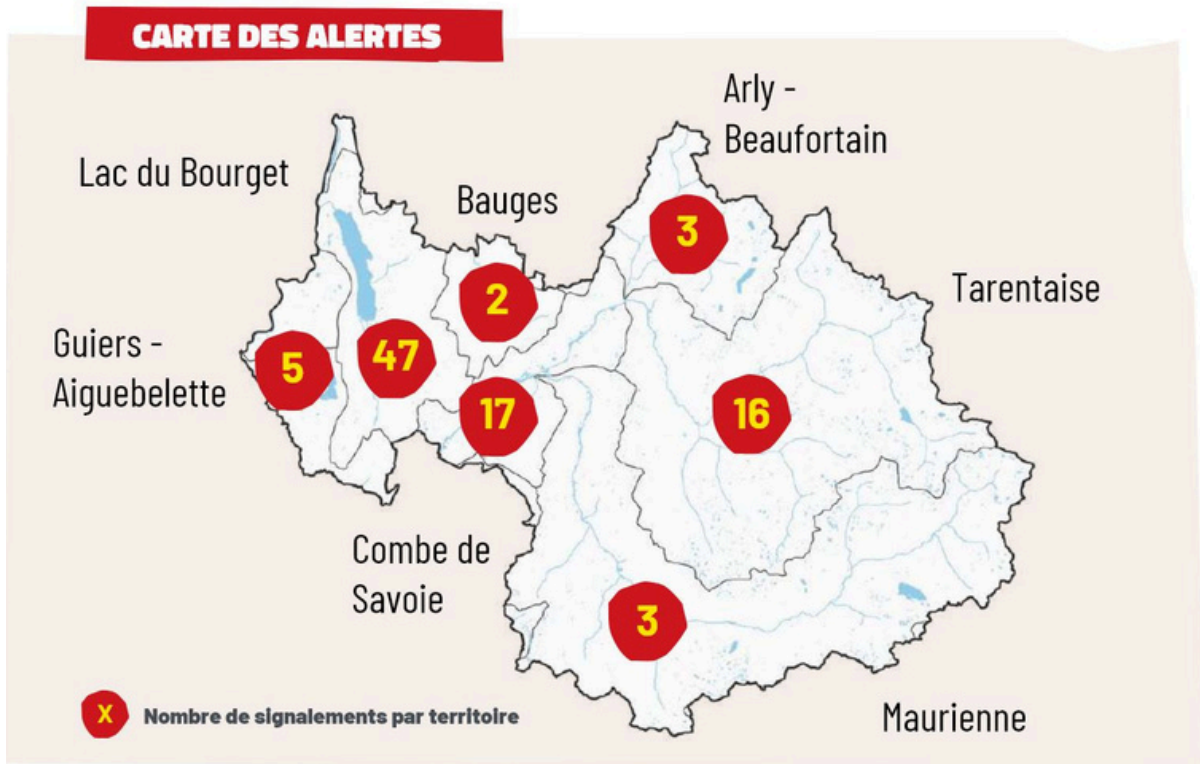
# SENTINELLES de la nature



**93 alertes dont 3 initiatives positives et 90 dégradations environnementales.**  
**51 sentinelles de la nature actives en 2025 en Savoie.**  
**7 correspondants locaux qui participent à la gestion des alertes.**



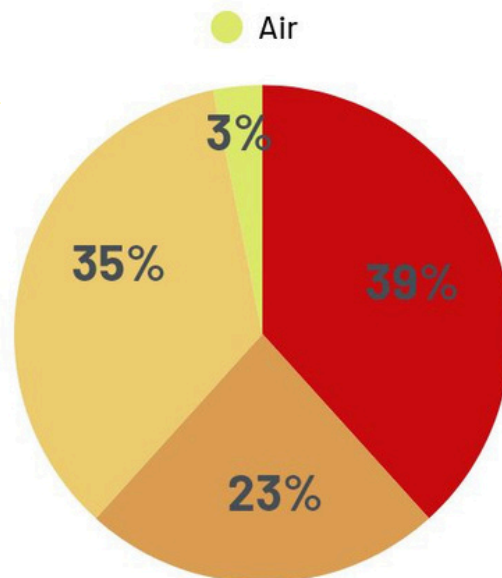
**93**  
Alertes



### THÉMATIQUES

- Sol
- Eau
- Vivant
- Air

Thématiques des atteintes



## ZOOM SUR UNE ALERTE

### Création d'une piste en alpage

Fin septembre, un signalement de création d'une piste en alpage nous a interpellé. Ce chemin carrossable a été réalisé en milieu naturel, sur une distance de plus de 2km et plus de 300m de dénivelé. Cette piste traverse des zones humides et plusieurs drains et buses ont été aménagés. Ces faits ont été signalés à l'OFB et la DDT. Nous envisageons de déposer plainte.

**LE BILAN COMPLET EST DISPONIBLE  
SUR NOTRE SITE INTERNET.**

[www.fne-aura.org/actualites/savoie/  
bilan-sentinelles-de-la-nature-2025/](http://www.fne-aura.org/actualites/savoie/bilan-sentinelles-de-la-nature-2025/)



© Laëtitia Léger



**PROTÉGER**

*Stopper l'érosion de  
la biodiversité*

Depuis février 2024 un groupe de travail juridique s'est mis en place au sein de FNE Savoie. Il se réunit tous les mois et rassemble une petite dizaine de personnes. Il permet d'assurer le suivi des dossiers juridiques en cours et de travailler en commun avec 2 de nos associations fédérées : Vivre et agir en Maurienne et Vivre en Tarentaise.

## JUSTICE

# Affaires pénales

Cette année 2025, le GTjur73 (Groupe de Travail Juridique de FNE Savoie) a observé, évalué, soupesé les préjudices que la nature a subis, lors de ses réunions mensuelles. Les alertes de nos "sentinelles" ou les veilles officielles apportent de nombreux sujets à décrypter quant aux atteintes sur lesquelles l'association choisit d'intervenir.

Aidées par le réseau juridique régional souvent, mais aussi construites par les bénévoles éclairés et les professionnels de l'association, les actions judiciaires se structurent collectives ou solitaires, selon les circonstances.

### TRIBUNAL ADMINISTRATIF

- Avril 2025 : recours contre les ZNT (zones de non traitement). Ce recours a été retiré en octobre 2025.
- Juillet 2025 : recours pour annulation de l'arrêté d'utilité publique de la ZAC 3 Technolac à la Motte Servolex.

### TRIBUNAL CIVIL

- Février 2025 - commune de Thénésol : plainte contre X au procureur d'Albertville pour stockage de déchets en zone agricole.
- Février 2025 - commune de Montvalezan : plainte au procureur d'Albertville pour drainage de tourbière. Réparation obtenue, drainage supprimé.
- Février 2025 - commune de Porte-de-Savoie : plainte au procureur de Chambéry avec FNE AURA (Parquet dessaisi au profit du PRE d'Annecy en novembre 2025) pour stockage de déchets inertes illégal.
- Septembre 2025 - commune de Porte-de-Savoie : plainte au procureur de Chambéry avec FNE AURA pour extension illégale d'un golf en zone agricole et rupture d'un corridor écologique.



© Agnès Biau

## PARTIES CIVILES : audiences 2025

- 24 janvier - commune de Notre-Dame de Bellecombe : **défrichement illégal et busage de cours d'eau**. Condamnation en 1ère instance. 2 prévenus. En appel.
- 31 janvier - commune de Val d'Isère : **chasse illégale de nuit**. Prévenu relaxé faute de flagrant délit.
- 14 février et 4 septembre - commune de Porte-de-Savoie : **remblais de zone humide par dépôt de déchets et pollution de l'eau**. 4 prévenus dont la commune.
- 21 février - commune de Ste Foy Tarentaise : **défrichement illégal et destruction de l'habitat d'une espèce protégée (castor)**. 3 prévenus condamnés.
- 24 juin et 21 octobre - commune d'Esserts-Blay : **rejets agricoles et pollution**. 1 prévenu et sa société.
- 24 juin - commune de Val d'Isère : **survol interdit du Parc de la Vanoise**. 3 prévenus condamnés.
- 30 juin - commune d'Albiez-Montrond : **destruction d'amphibiens**. Commune condamnée en février 2026.
- 4 septembre - commune d'Ayn : **arrachage interdit de bulbes sauvages de jonquilles**. 1 prévenu condamné.
- 16 septembre et 4 novembre - commune de St Jeoire Prieuré : **remblais de zone humide par déchets**. 6 prévenus dont la commune. Report d'audience.
- 3 octobre - commune de Séez : **irrigation par prises d'eau illégales dans plusieurs cours d'eau sans respect du débit réservé**. 2 prévenus (commune et syndicat d'arrosage).
- 21 octobre - PNV et Grande Sassièrre : **survol à moins de 1000 m du parc de la Vanoise et de la réserve naturelle de la Grande Sassièrre**. 1 prévenu.
- 25 octobre - commune de La Plagne : **rejets polluants en cours d'eau**. 1 société prévenue, en redressement. Audience au tribunal de commerce. En appel au civil.



## JUSTICE

# Stage d'écocitoyenneté pour des atteintes à l'environnement

**Un protocole a été signé le 13/11/2020 avec le tribunal d'Albertville. Ce protocole prévoit l'organisation, par FNE Savoie, de stages de citoyenneté d'une journée, en direction de responsables verbalisés d'atteintes à l'environnement. Un seul stage a eu lieu en 2025.**

Le 6/03/2025 pour **3 personnes** verbalisées pour des infractions liées à :

- destruction d'espèces végétales protégées,
- utilisation d'eau en période de sécheresse,
- utilisation de produits phytopharmaceutiques.

# TECHNOLAC

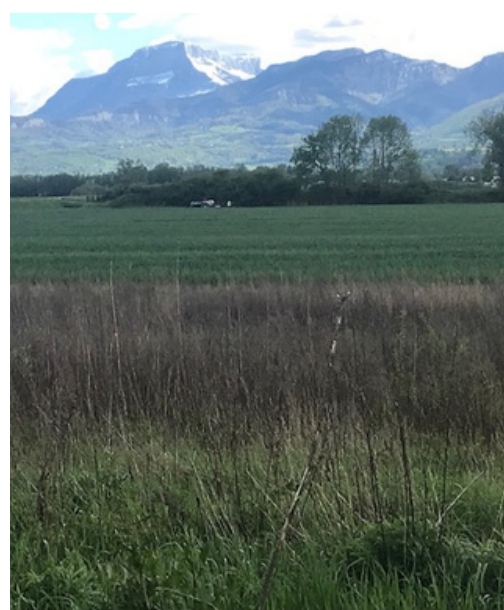
## Pérennité des terres, continuité de l'action

**Tout au long de cette année 2025, FNE Savoie est restée mobilisée pour la sauvegarde de 21 ha de terres agricoles relictuelles, parmi les plus riches du département, dans le secteur de Savoie Technolac, au sud du Lac du Bourget (commune de La Motte-Servolex).**

Ainsi, après avoir participé à l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 juin au 19 juillet 2024 :

- nous avons pris connaissance de l'avis favorable avec "réserves" et "recommandations" de la commissaire enquêtrice,
- pris acte de l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2025 autorisant l'aménagement de la ZAC 3, avec la mise en comptabilité du PLUi HD de la communauté d'agglomération Grand Lac,
- en tant que membre permanent, nous avons participé aux deux CDPENAF (Commission départementale pour la protection des espaces naturels agricoles et forestiers), ayant délibéré au sujet des "mesures compensatoires collectives agricoles", avec avis défavorable de notre part, pour une question de cohérence et parce qu'on ne sait pas quand elles pourront aboutir,
- contestant l'utilité publique du projet, présenté sans alternative et constatant (entre autres) que le SCOT de Métropole Savoie (Schéma de cohérence territoriale - 2020 - portant sur 107 communes) avait sous-estimé l'importance de la biodiversité et celle des terres agricoles pour nourrir la population, nous avons fait un recours gracieux auprès du Préfet,
- sans réponse, nous nous sommes solidairement joints au recours contentieux entamé auprès du Tribunal administratif de Grenoble par les Amis de la Terre d'Aix les Bains et des membres du CPAT (Collectif pour une autre agriculture à Technolac), très mobilisés sur le sujet.

Affaire à suivre en 2026 ...



© Christine Bernard

### Le groupe technique (GT) AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Ce GT a été lancé au sein de FNE Savoie avec pour principal objectif de porter les sujets agricoles et alimentaires de notre territoire sous le prisme de la protection de l'environnement. Cela dans le but de répertorier et de mettre en avant les solutions existantes au niveau local et répondant aux problématiques actuelles, en soulignant le lien évident existant entre préservation de la biodiversité et nos modèles agricole et de consommation actuelle.

En fin d'année 2025, ce groupe était constitué de 4 bénévoles et 2 réunions ont eu lieu pour poser les bases de celui-ci (intentions, valeurs, sujets/actions envisagés).

Parmi les perspectives, trois ont été retenues :

- Répertorier les acteur.ices de l'agriculture en Savoie en général, avec un focus sur la filière bio
- Valoriser les acteur.ices et initiatives en faveur d'une agriculture saine et durable en Savoie
- Créer et proposer des animations thématiques à destination du grand public

# Du côté de la TARENTEAISE...

**FNE Savoie s'implique en Tarentaise aux côtés de son association membre Vivre en Tarentaise (VeT) depuis plusieurs années. En 2025 cela a permis de suivre de nombreux dossiers.**

## Participation conjointement à certaines enquêtes publiques

- **Création d'une microcentrale hydroélectrique sur le torrent de Pussy à la Léchère** : il s'agit de la 4ème création de microcentrale sur la commune de La Léchère en 6 ans ! FNE Savoie a donné un avis défavorable en suggérant à la commune de préserver ce dernier ruisseau en lui délivrant le label de « Rivière sauvage ».

- **Création d'un ensemble immobilier sur le plateau du Cairn à Val Thorens** représentant 53 300 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Avis très défavorable de FNE Savoie car le dossier souffre de graves insuffisances ne permettant pas en l'état de rendre compte de l'ensemble des impacts du projet sur l'environnement. Avis favorable du commissaire enquêteur. Démarrage immédiat du projet « pour permettre de réaliser les 3000 lits supplémentaires autorisés avant les JO de 2030. »



- **Modification n°3 du PLU des Allues** pour permettre la réalisation d'un hôtel à Mottaret entraînant une augmentation de 1259 m<sup>2</sup> de Surface Touristique Pondérée. Avis défavorable de FNE Savoie au motif que Les Allues a déjà dépassé de plus de 80 % son plafond de STP fixé dans le SCoT. Avis favorable du commissaire enquêteur qui a conclu qu'il « n'avait pas d'éléments pour juger de la consommation excessive de STP accordée par le SCoT et que le projet était compatible avec le SCoT ».

- **Création de deux centrales hydroélectriques sur le Doron de BOZEL à Courchevel et Brides les Bains** : avis défavorable de FNE Savoie, avis favorable du commissaire enquêteur.

Le projet nécessitait une modification du PLU de La Perrière (ancienne commune de Courchevel). Lors de l'enquête sur la microcentrale, le maire de Courchevel s'est engagé à modifier le PLU en ce sens, mais le nouveau PLU élaboré quatre mois plus tard est resté incompatible avec la réalisation d'une microcentrale à cet endroit. La préfète a publié un arrêté d'autorisation, en tenant compte dans cet arrêté de la promesse (non tenue par le maire) de modifier le zonage du lieu d'implantation de la microcentrale pour pouvoir la réaliser. Aussi, FNE Savoie a demandé à la préfète de bien vouloir rapporter son arrêté d'autorisation, ce projet demeurant incompatible avec le PLU.



© Jean Kerrien

- **Régularisation des prélèvements d'eau (potable, neige de culture, golf et espaces verts) à Tignes** : cette enquête, sous le nouveau format dénommé « parallélisé »\*, a duré 3 mois et le dossier était très complexe à analyser. FNE Savoie a, en particulier, demandé une réduction de 10 % des autorisations de prélèvement pour la neige de culture, conformément au plan d'action du gouvernement de 2023 visant à économiser 10 % des consommations d'eau d'ici 2030.

Dans la conclusion de leur rapport, les commissaires enquêteurs ont noté qu'« une réduction de 10% des débits envisagés (observations FNE et Vivre en Tarentaise) dans la demande pour la neige de culture serait tout à fait acceptable et cette concession serait à mettre en valeur au profit de la ressource mais aussi de l'image de la station. »

**\*Enquête parallélisée** : l'instruction du dossier par les services de l'État, les consultations obligatoires de différentes instances (par exemple les communes, l'autorité environnementale...) et la participation du public seront désormais menées de concert, à compter du dépôt par les pétitionnaires d'un dossier complet et régulier et durant 3 mois.

## Suivi des comités de gestion des réserves naturelles

### Participation au comité de gestion de la Réserve Naturelle de Villaroger

Le sous-préfet a apprécié les efforts faits pour protéger les tétras lyres dans la réserve. Notre représentant a fait remarquer que ce serait encore mieux si le préfet n'autorisait pas la chasse au tétras lyre en Savoie dès qu'on est en dehors d'une réserve !

### Participation au comité de gestion de la Réserve Naturelle du Plan de Tueda aux Allues (Meribel)

## Les actualités en station...

Réunion avec la Compagnie des Alpes aux Arcs pour exposer sa politique environnementale en présence aussi de la DDT et des élus. Malheureusement, le minutage des exposés a été dépassé et le temps réservé aux questions des participants a été des plus réduits. Visite sur le terrain l'après-midi.

Réunion avec ADS, société gestionnaire du domaine des Arcs à Bourg Saint Maurice pour exposer les projets d'extension d'enneigement artificiel sur les 10 prochaines années avec création d'une retenue collinaire.

Observatoire de l'environnement de la Société des 3 Vallées exploitant des domaines skiables de Courchevel et Mottaret. Notre représentant est intervenu en fin de réunion pour s'étonner du dépôt de plus de 50 000 m<sup>3</sup> de déblais de chantier avec plastiques, fers à béton, tuyaux, en bordure immédiate d'une piste. La S3V n'y est pour rien, c'est le maire de Courchevel qui l'a autorisé sur ses terrains communaux avec l'accord du GAEC exploitant cet alpage.

### Dossier Motoneiges.

Courrier commun FNE Savoie, Vivre en Tarentaise, Vivre et Agir en Maurienne, Mountain Wilderness demandant à Mme la préfète de Savoie « de bien vouloir mettre en œuvre tout ce qui est en son pouvoir afin de faire enfin **respecter la réglementation**, éclairée de manière définitive par la Cour de cassation dans l'arrêt de Chamrousse : informer les maires des communes support de stations et les opérateurs de motoneiges de la réglementation en vigueur ; diligenter des contrôles par l'OFB et la gendarmerie. »

Nous avons listé dans ce courrier une dizaine de stations où se pratique encore illégalement cette activité de motoneige.

Dans sa réponse, Mme la préfète nous précise : « qu'un courrier a été adressé aux maires des communes de montagne pour leur rappeler la réglementation applicable au regard des codes de l'environnement et de l'urbanisme ainsi que les risques encourus au titre du droit pénal. Les exploitants des remontées mécaniques ont également été destinataires de ce courrier. Notre courrier semble avoir été utile puisqu'elle termine ainsi : « Je vous remercie de votre action, notamment en matière de signalement, qui permet de poursuivre les contrevenants et de remédier aux atteintes à l'environnement »



Déblais de déchets à Courchevel © Jean Kerrien

Traces de motoneiges à Mottaret

# Du côté de la MAURIENNE...

**FNE Savoie s'implique en Maurienne aux côtés de son association membre Vivre et Agir en Maurienne (VAM) depuis plusieurs années. De nombreux dossiers ont ainsi pu être suivis en 2025.**

## Schéma de Cohérence Territorial (SCOT Maurienne)

Nous rappelons que le premier Schéma de Cohérence Territorial de la Maurienne approuvé le 25 février 2020 par le Syndicat du Pays de Maurienne, avait été entièrement annulé par jugement du tribunal administratif de Grenoble.

Rétabli en grande partie par la Cour Administrative d'Appel (sauf quelques Unités Touristiques Nouvelles - UTN) par arrêt du 09 juillet 2025, il avait fait l'objet, de la part des associations de protections de l'environnement (FNE Aura et FNE Savoie), d'un recours en cassation au près du Conseil d'Etat. Malheureusement, par décision du 2 avril 2026, le rapporteur public a conclu à la non-admission de notre recours.

Le même cheminement a été suivi pour le Plan Local d'Urbanisme d'Aussois attaqué par les mêmes associations.

Cependant, nous n'avons pas tout perdu. En effet, l'annulation du document, en première instance a permis la co construction d'un nouveau document qui vient désormais en révision du premier.

Les UTN (les condamnées et les autres) ont totalement disparu du nouveau SCOT.

Plus généralement, 2 ans de réflexion ont permis la mise en place d'un nouveau schéma beaucoup plus vertueux, plus prolixe sur le grand chantier, plus sobre sur l'artificialisation des sols et plus attentif à l'environnement.

Ce SCOT a été définitivement approuvé par le Syndicat de Pays de Maurienne, le 3 mars 2026. Une co-construction avec toutes les personnes publiques associées et les associations agréées pour la protection de l'environnement (Mountain Wilderness, FNE 73, FFCAM et Valloire Nature et Avenir) a abouti à un document de meilleure qualité.

Quelques regrets, cependant :

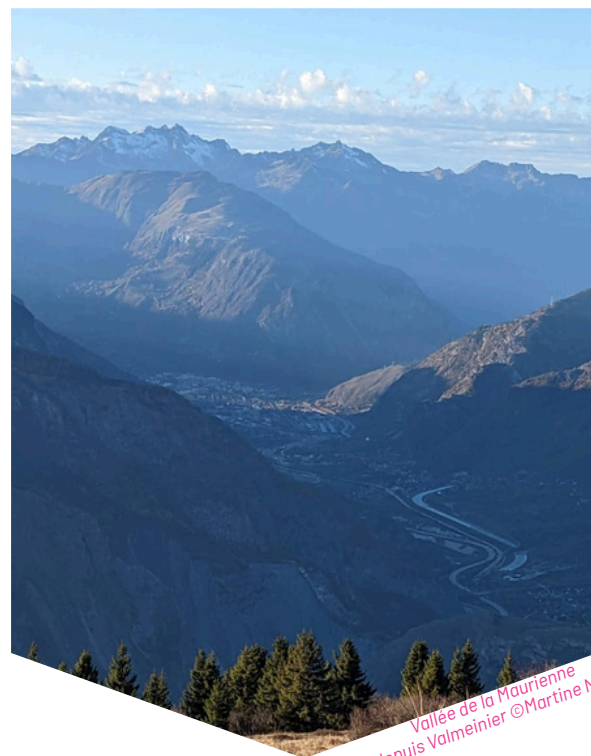
- **Pas d'inscription dans le document** de la possibilité de mettre en place un SAGE (Schéma d'Aménagement de gestion de l'Eau) qui aurait pu permettre une vision globale ressource-emploi de l'eau au niveau Maurienne. Cependant, les élus changeant et les mentalités évoluant, nous avons bon espoir de faire aboutir cette demande.

- **Pas d'évaluation prévue** de l'artificialisation des sols par le chantier du Lyon-Turin. Le recensement des surfaces (logements, bureaux, équipements divers et variés) aurait permis de connaître la véritable emprise du chantier sur les terres agricoles, les zones naturelles. Rien, non plus sur ce qui est susceptible de demeurer en fin de chantier.

- Alors que les élus en charge du SCOT avaient prévu de limiter la Zone Spéciale de carrières (ZSC) aux 64 Ha de St Jean, **la totalité de la zone a été réintégrée**, à la demande des services de L'État, au nom du respect du Schéma Régional des Carrières.

- Rien non plus sur l'**avenir de la voie ferrée** existante, mais est-ce bien la vocation du SCOT ?

- Nous déplorons aussi un **manque de projet de territoire global**



Vallée de la Maurienne  
depuis Valmeinier ©Martine Noraz

## Télécabine de la Vallée Perdue

FNE Savoie intervient aux côtés de Vivre et Agir en Maurienne contre un projet de télécabine à construire dans le domaine skiable des Sybelles mais dans une Combe, pour le moment, totalement vierge d'équipements et qui fait le bonheur des randonneurs.

Cet endroit (dit de Combe Orsière) abrite des espèces protégées mais la société gestionnaire du domaine skiable (SOREMET) n'a pas jugé utile de solliciter une dérogation à la protection des espèces protégées.

C'est pour cette raison qu'un **recours gracieux** a d'abord été déposé, le 26/10/2025. La Mairie de Fontcouverte la Toussuire n'a pas donné suite.

Un **recours contentieux** a été déposé le 24/02/2026. Une lettre de mise en demeure de Mme la Préfète d'exiger la dépose d'un dossier de destruction d'espèces protégées a aussi rédigée par notre avocat, Aurélie Cohendet, en date du 16/03/2026.



Vallée Perdue © Martine Noraz



Grand Perron des Encombres © Martine Noraz

## Les zones Natura 2000 et autres sites classés

La gestion des zones Natura 2000 a été confiée aux Régions.

Ainsi, les **comités de pilotage** ont dû se reformer. C'est désormais, sous l'égide du Conservatoire des Espaces Naturels Savoie que les comités de pilotage vont pouvoir travailler.

3 sites sont concernés : Mont Thabor, Grand Perron et Les Hurtières. Nous essayons au maximum de participer à ces comités.

## Les sites SEVESO

Chaque année, nous sommes appelés à assister au **comités de suivi** des sites Sévésou Seuil haut. 4 sites sont concernés en Maurienne : Trimet à St Jean (Aluminium) Lanxess à Epierre (produits chimiques et pharmaceutiques) Arkéma à la Chambre (solvants oxygénés pour peintures et vernis etc...) Pack Systèmes Maurienne à la Chambre (fabrication conditionnement stockage produits traitement eau des piscines).

## Lyon-Turin

Nous sommes appelés à suivre les comités environnementaux, les commissions de concertation, les suivis des mesures de compensation.

Ainsi en 2025, nous avons :

- insisté pour **obtenir les relevés des eaux** de source et des eaux d'exhaure réalisés par la société TELT. Nous avons pu avoir accès partiellement à ces données. Une commission spécialisée sur l'eau devait se mettre en place. Elle a été retardée car l'association Vivre et Agir en Maurienne a déposé des recours contre la modification des servitudes de captage d'eau potable sous 4 communes de la vallée. Mme la Préfète de la Savoie attend la clôture de l'instruction pour relancer cette commission.

- **suivi le comité environnemental** qui a eu lieu, cette année, le 9 décembre : un point est fait sur les avancées du chantier, sur les bilans environnementaux. Nous posons des questions sur les nuisances, sur les effets délétères sur la ressource en eau, sur l'artificialisation des sols (construction de bureaux, usines à vousoir etc..., sur les ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement : broyage concassage des terres excavées) sur les ISDI (Installations stockage de déchets inertes), sur les circulations des camions et sur...l'utilité à terme de ce projet.

- assisté aux visites sur le terrain du **suivi des mesures de compensation** qui ont concerné, cette année, Aussois et Villarodin Bourget, visite le 18 septembre 2025. Installation d'une éleveuse de chevaux. Protection de la bruyère des neiges. Valmeinier, le 7 octobre 2025. 40 hectares de forêts mis en gestion à l'ONF. Beaucoup de batraciens, de chiroptères, de coléoptères, d'oiseaux à protéger. Reconstitution d'une mare...

- Enfin une commission de concertation sur les **accès au tunnel** s'est réunie pour la première fois, le 26 septembre à Chambéry.



Lyon-Turin : compensations © Martine Noraz

# Autour du LAC DU BOURGET...

**Les Amis de la Chautagne, du Canal, du Lac, Associés pour un Meilleur Environnement (ACCLAME) veillent sur le lac du Bourget depuis 2001. FNE Savoie s'appuie sur cette association membre pour veiller à la protection du lac du Bourget.**

## Quelques dossiers suivis en 2025

**Comité des usagers du lac du Bourget** : toujours beaucoup de demandes pour des activités diverses sur le lac. Projet du port des 4 chemins au sud du lac encore à l'étude.

**Véloroute des 5 lacs** : Confirmation que la zone boisée au-dessus de Bourdeau ne sera pas traversée par la véloroute

**Réactivation de la CCE** (Commission Consultative de l'Environnement) pour l'aéroport Chambéry-Savoie-Mont-Blanc.

4 associations environnementales sont représentées à cette commission : Antivol73, LPO Savoie, CEN Savoie et FNE73. Décision prise qu'une charte de l'environnement soit rédigée par les 4 associations et discutée dans un groupe de travail dédié. Projet de charte envoyée à Mme la Préfète en fin d'année. Une réunion devrait avoir lieu courant 2026.

**Comité de bassin versant du lac du Bourget** organisé par le CISALB (Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du lac du Bourget) : 25 ans d'existence pour ce comité ! Validation d'un nouveau contrat 2026-2028 (67 millions d'euros) pour protéger la ressource en eau et restaurer les milieux aquatiques. Présentation des différents projets envisagés dans ce contrat.

**Pose d'hydravions sur lac du Bourget** : Courrier adressé en septembre 2025 par nos 2 associations. Courrier en retour de la DDT (en délégation de Mme la préfète) : le règlement interdit bien la pose des hydravions sur le lac du Bourget mais compte tenu du « caractère temporaire et événementiel de la journée du 20 sept, une dérogation a été étudiée » ...un avis favorable a été donné.

**Manifestation Clim' Actions** lancée par Grand Lac en écho à la démarche « Homme et Biosphère » sur le thème « adaptation aux changements climatiques » : conférences, ateliers, visites terrains...et lancement du projet de plantation de 1000 arbres pour la biosphère

**Invitation de l'association Antivol73** par ACCLAME pour une réunion d'informations sur le sujet de l'aéroport Chambéry-Savoie-Mont-Blanc : présentation en particulier de l'aviation générale qui échappe à toute réglementation. Soutien du maire de la commune pour trouver des solutions « durables ».

**Projet de gravière à Vions** : rédaction d'une étude sur les conséquences néfastes d'un tel projet, entrevue avec les différents responsables locaux et publication d'un article dans la presse.

**Réserve de biosphère du lac du Bourget** : premier COPIL suite à sa création officielle. 11 communes de Grand Lac candidates pour porter les ABC (Atlas de Biodiversité Communal) ; un événement grand public (festival de la biosphère) sera organisé entre fin mai et fin juin 2026 avec l'appui des partenaires et communes souhaité.

**Pose de filets de protection des amphibiens** à Brison Saint-Innocent : comme chaque année ACCLAME organise un chantier, une centaine d'individus sauvés.

Lac du Bourget depuis Vions  
© Philippe Rochette

# En COMBE DE SAVOIE...

**Grâce à l'ACNDAA (Association Contre les Nuisances et le Développement de l'Aérodrome d'Albertville) nouvellement adhérente à FNE Savoie, notre association est désormais mieux représentée en Combe de Savoie et nous suivons ensemble quelques dossiers.**

## Commission de suivi de site SAS Horizon - Commune de Tournon

Pas de représentant FNE Savoie à cette commission, mais il est précisé, par Monsieur le Sous-préfet, que FNE Savoie, par un courrier envoyé en préfecture, soulève le **problème de pollution des sols**. Il est précisé que la réalisation des analyses de sols relève des dispositions du Code Rural et non de celles du Code de l'environnement. En dehors des deux analyses rendues obligatoires, l'une préalable à la mise en place de la méthanisation, et l'autre applicable à chaque parcelle abandonnée en cours d'exploitation, il n'y a pas lieu de prescrire de contrôles supplémentaires. En revanche, des analyses du digestat sont réalisées avant toute campagne d'épandage. L'absence dans ces analyses de métaux lourds, HAP, hydrocarbures... permet de conclure à l'innocuité de digestat pour les sols. Par ailleurs une étude de l'INRAE sur l'impact du digestat sur les sols, conclue à une amélioration de la structure des sols par rapport à des apports d'engrais minéraux seuls ou de fumier/lisiers sans méthanisation. Madame le Maire souhaiterait que la comparaison soit faite avec un sol sans digestat. Le responsable de la SAS Horizon indique qu'un des repreneurs de digestat réalise des analyses régulières des sols de son exploitation. Il fera une demande de communication des résultats. Il serait bien que FNE Savoie puisse consulter également ces résultats. Le prochain comité de suivi sera l'occasion de le demander officiellement.

## 1ère réunion du comité de site ENS forêt alluviale de Tournon

Les perspectives pour 2026 :

- Mieux connaître le site
- Diagnostic complet des habitats et des espèces (réalisation par le Département)
- Etude de fréquentation (réalisation par Arlysère)
- Sensibiliser à la biodiversité du site
- Animations grand public à organiser
- Faciliter la gestion par de l'acquisition foncière,
- Poursuite du projet d'animation foncière

FNE Savoie peut cependant se poser la question de la **pertinence du choix de ce site** qui est dans le prolongement de l'aérodrome d'Albertville et impacté de plein fouet par ses nuisances actuelles et futures !

Question posée par Claude Riond, notre référent en Combe de Savoie mais restée sans réponse : « Dans le Règlement d'intervention financière sur le réseau ENS de Savoie », page 5, engagements en cas d'acquisition foncière par le bénéficiaire public (département), il est noté :

« En cas d'acquisition, le bénéficiaire public s'engage à ne pas céder la parcelle dans les 20 années qui suivent son acquisition, sauf exception à définir avec le département. »

Question : quelles sont ces exceptions ? Cela ouvrirait la porte à une possible extension de l'aérodrome d'Albertville avec la possibilité, via cette acquisition foncière, d'en maîtriser son développement.

Affaire à suivre...

## Projet de modification de droit commun n°1 du PLU de Tournon

Cette modification proposait en particulier l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AU au niveau de l'aérodrome et de la classer en Uea, dans le but d'y construire de nouveaux locaux à destination d'activités commerciales, artisanales, industrielles ou associatifs.

Avis défavorable de FNE Savoie, en raison de l'**existence d'une zone humide au niveau de cette zone**. La construction de nouveaux locaux aurait permis au SAF d'accroître son activité de vols d'hélicoptères, avec augmentation des nuisances sonores dont souffre déjà toute la population alentour.

FNE Savoie est membre de la commission consultative environnementale de l'aérodrome, créée par M. le Sous-Préfet le 22 décembre 2025 et communiquée le 5 janvier 2026.

Avis défavorable de la commissaire enquêtrice.

A cette occasion, FNE Savoie a également assisté l'association Santé Environnement Combe de Savoie à la finalisation d'une contribution avec avis défavorable à cette enquête publique.

# MARES, où êtes-vous ?



« Mares, où êtes-vous ? » (MOEV) est un observatoire qui permet à chacun.e (citoyen.ne.s, collectivités, entreprises...) de participer à l'inventaire des réseaux de mares dans le périmètre de la région Auvergne-Rhône-Alpes et au suivi de l'état de santé de ces milieux fragiles. Cet observatoire est accessible via un site internet (<https://www.mares-libellules.fr/>) ou l'application "Mares Libellules".

Suite aux premiers inventaires de terrain engagés en 2024 sur le territoire de Cœur de Savoie, les prospections de terrain se sont poursuivies cette année. Les équipes salariées et bénévoles de FNE Savoie ont contribué (stagiaire, personne en mécénat de compétence). L'objectif était d'améliorer la connaissance du secteur de la plaine de l'Isère amont.

Quelques chiffres sur l'année 2025 :

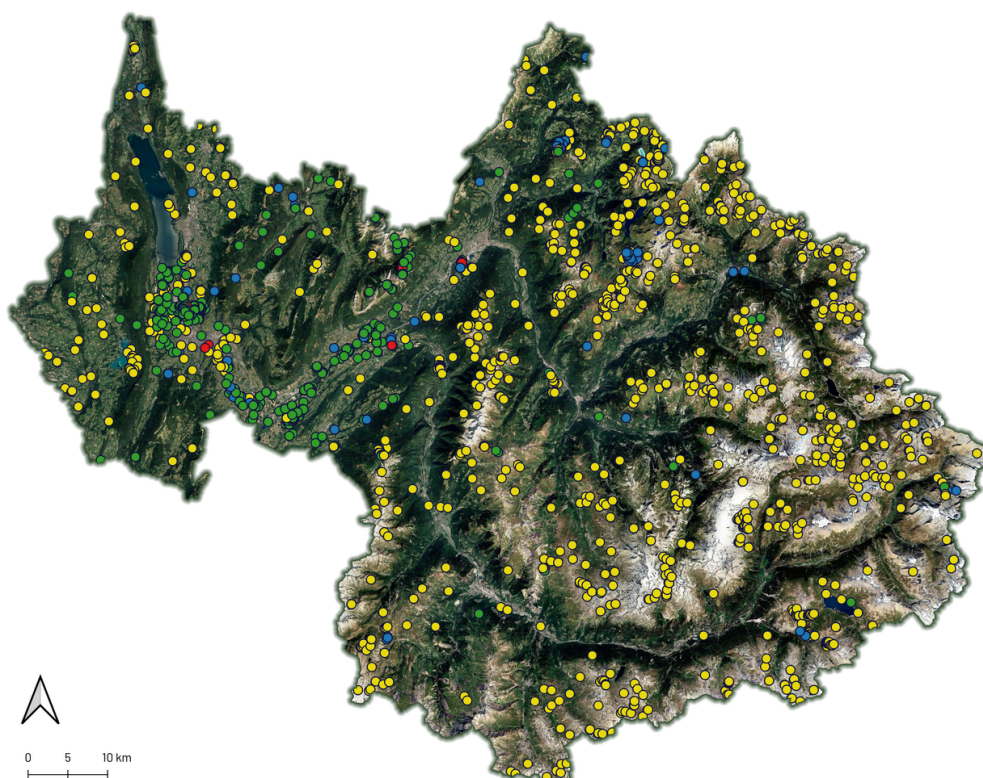
- **1647 mares recensées** au total en Savoie ;
- Ce sont **100 mares supplémentaires** par rapport à 2024 ;
- Sur **Cœur de Savoie, 209 mares** sont répertoriées, soit près de **100 mares supplémentaires** par rapport à 2024.
- **78 mares supplémentaires** ont été décrites cette année sur Cœur de Savoie ;
- **18 nouveaux contributeurs** en Savoie sur MOEV.

**LE BILAN COMPLET EST DISPONIBLE SUR NOTRE SITE INTERNET.**

[www.fne-aura.org/actualites/savoie/bilan-des-inventaires-mares-2025/](http://www.fne-aura.org/actualites/savoie/bilan-des-inventaires-mares-2025/)



## Mares localisées sur "Mares, où êtes-vous ?" en Savoie



Mares localisées sur MOEV (données au 08/12/25)

- À confirmer
- À décrire
- Décrite
- Non retrouvée

Sources : FNE Aura (MOEV), CC Cœur de Savoie, CEN Savoie (couches "Travaux" et "Mares"), ONF, IGEDD & CNES & IGN (INPE 2023), IGN (BD ADMIN EXPRESS 2023), Google Satellite



# MOBILISATION POUR la protection des amphibiens

**Chaque année, à la fin de l'hiver, les amphibiens quittent leur site d'hivernage forestier pour retrouver les zones humides afin de se reproduire. Malheureusement, leur corridor de déplacement est parfois coupé par des routes. Lorsque celles-ci sont très fréquentées cela engendre une mortalité importante par écrasement.**

En 2025, France Nature Environnement Savoie est intervenue sur 3 sites en les équipant de filets pour limiter les écrasements d'amphibiens sur les routes : **Rognaix, Marthod** et au **col de Tamié**.

Sur ces deux derniers sites nous travaillons avec l'association fédérée « **Je m'implique pour mon territoire** ». Nous installons des filets le long de la route, entre la route passante et les boisements, sur 200m environ, pour empêcher les amphibiens de traverser sur les zones où il y a le plus d'écrasements. Nous plaçons ensuite environ tous les 10m des seaux enterrés, dans lesquels les amphibiens tomberont.

Pour **chaque chantier, une dizaine de bénévoles** se sont mobilisés pour aider à l'installation. Ils sont formés pour rappeler les raisons de la mise en place des installations, le statut de protection des amphibiens et la situation des populations, les différentes espèces présentes, etc. Une fois les sites équipés, chaque matin, les amphibiens tombés dans les seaux sont récoltés en les mettant dans un autre seau. On compte le nombre d'individu, identifie les espèces et si possible le sexe, puis on les relâche près du plan d'eau (de l'autre côté de la route).

2 espèces sont principalement concernées : essentiellement le **crapaud commun (Bufo bufo)**, mais aussi la **grenouille rousse (Rana temporaria)**. Les installations restent environ 1 mois en place (entre fin février et fin mars).

En 2025, plus de **1100 individus** ont été sauvés grâce à ces chantiers !



## COLLECTIF lynx-loup 73

**Le collectif Lynx-loup 73 a été créé en mai 2024 sous l'impulsion de Yves JORAND après constat que les associations étaient finalement très peu mobilisées sur cette problématique. Ce collectif est donc inter-associatif/collectif et même plus car il accueille également tout citoyen se sentant concerné par cette thématique, qu'il fasse partie d'une association ou non.**

**FNE Savoie s'est associée à la LPO dans la défense des grands carnivores.** Ce qui les a conduites à constituer en mai 2024 un Collectif de réflexion et d'action concernant le lynx et le loup. FNE est dans son rôle de fédération.

Au fil des réunions dix autres associations de protection de la faune les ont rejointes : le CENS, WWF, FERUS (pour la défense et la sauvegarde des grands prédateurs), VPB (Vétérinaires pour la Biodiversité), AJAS (Justice Animaux Savoie), ASPAS (pour la Protection des Animaux Sauvages), les Blairodeurs Chambéry (Etudiants) l'OCA (Observatoire des Carnivores Alpains), l'ASPAS et dernièrement l'AEV (Association pour l'étude du vivant). Certains participants viennent de l'Isère, de la Drôme et de la Haute Savoie. Cet engouement a dépassé notre attente.

Le Collectif accueille également tout citoyen se sentant concerné par cette thématique, qu'il fasse partie d'une association ou non.

Partant du constat que les associations étaient trop peu mobilisées sur cette problématique et avaient besoin d'unir leurs forces pour faire entendre leur voix, une belle dynamique est engagée avec plus d'une vingtaine de participants à chaque réunion.

Le Collectif a vocation à traiter différentes thématiques : communication, sensibilisation, dialogue avec les agriculteurs, veille juridique, suivi du loup et suivi du lynx...

Un suivi des deux espèces est d'ailleurs assuré régulièrement par plusieurs membres du Collectif via des sorties de terrain et la pose de caméras vidéos à plusieurs endroits stratégiques.

**Des membres du Collectif ont participé à la formation des correspondants Loup-Lynx** dispensée par l'Office Français de la Biodiversité en Savoie. Ils sont en contact régulier avec l'OFB notamment dans le réseau Loup/Lynx et le groupe lynx Epine/Chartreuse.

**Nous avons également organisé cinq conférences** avec des spécialistes du loup comme Gilles RAYÉ (ex-président de la FRAPNA 73) ou Jean-Marc LANDRY, scientifique suisse qui aide les éleveurs à protéger leurs troupeaux. Ou des passionnés du lynx comme le cinéaste Loïc Coat ou Antoine Rezer. Ces conférences ayant pour but de nous aider à mieux communiquer sur ces deux espèces afin de participer à des actions de sensibilisation du public.

**Pour l'année 2025, le dialogue avec les agriculteurs a pris forme.** Des bénévoles s'engagent à passer du temps pour soutenir des élevages menacés par le loup via l'association FERUS. Une Tribune à destination des autorités et de la presse a aussi été diffusée en juin 2025 afin de proposer au public un autre regard sur la question du loup. La veille et le suivi se poursuivent.

Le grand défi du retour du loup (et du lynx dans une moindre mesure) concerne la coexistence avec l'élevage. Nous souhaitons que tout soit mis en œuvre pour la protection des troupeaux, mais aussi du loup et du lynx.

La convention de Berne a revu à la baisse le statut du loup qui reste néanmoins une espèce protégée. Nous suivons avec attention les évolutions réglementaires et obtenons des succès judiciaires. Pour l'heure, ce changement se manifeste surtout hélas par la facilitation des tirs de loups.



## A la recherche d'un équilibre entre pastoralisme et présence du loup.

Beaucoup d'informations tous azimuts circulent sur le loup, comment s'y retrouver ?

La recolonisation naturelle du loup en France en 1992 est un marqueur de santé de l'écosystème alpin : augmentation de la surface forestière, abondance de proies sauvages (cerf, chevreuil, chamois, mouflon...). Mais elle correspond aussi à la reprise des prédatons sur les troupeaux majoritairement ovins et caprins, mais également plus récemment des bovins et équins. Bien que le régime alimentaire des loups soit majoritairement constitué d'espèces sauvages (analyses des selles l'attestant), ces prédatons provoquent désarroi et colère des éleveurs et bergers qu'il faut soutenir face à cette évolution.

**A ce jour des solutions ont fait leurs preuves dans les départements où des protections ont été mises en œuvre :**

- Sélectionner des chiens de protection capables de cohabiter avec le multi-usage du milieu naturel (randonneurs, Vététistes...) tout en gardant leur capacité de se confronter au loup.
- Faire évoluer les systèmes de clôture pour augmenter leur efficacité.
- Renforcer les patrouilles humaines auprès des bergers.
- Donner les moyens aux éleveurs de se protéger différemment en cas d'élevage de bovins.

### La situation en Savoie des loups et des lynx

- Une centaine de loups sont répartis en 27 meutes établies. En 2025 La DDT dénombre 467 attaques occasionnant 985 victimes concernant 21 élevages. Un nombre de 24 loups ont été tirés (13 par les lieutenants de louveterie et 11 par les éleveurs) et 4 ont été trouvés morts suite à une collision.

Au 1er trimestre 2026 ce sont 6 attaques qui sont recensées faisant 10 victimes (7 ovins, 2 bovins, 1 caprin). Aucun loup n'a été tiré. Ces chiffres confirment que les attaques diminuent et qu'elles font moins de victimes qu'avant, quand les troupeaux n'étaient pas protégés.

- Concernant les lynx, la situation est plus floue et variable car les individus se déplacent beaucoup, notamment entre l'Ain et la Chartreuse, via le massif de l'Épine. En 2024, nous avons recensé 5 reproductions en Savoie et Isère, mais une seule en 2026 dans les Bauges. Soit entre 10 et 20 individus en Savoie. L'annonce faite le 24 mars par la Ministre de la Transition Ecologique de la relocation de 7 lynx en 2027 donne de l'espoir pour la pérennité de l'espèce.

Et de fait alors que le nombre de loups a bien augmenté dans les Alpes, la prédation dans les troupeaux a diminué depuis quelques années. Par contre, elle augmente dans les autres régions où le loup trouve des troupeaux non protégés.

**Et nous, simples citoyens engagés dans la préservation de la nature et de la faune sauvage, que peut-on faire ?**

Plusieurs pistes issues de la réflexion de ce Collectif prennent forme : sensibiliser le public, responsabiliser les usagers des grands espaces, apporter un soutien concret aux éleveurs et bergers (comme le proposent par exemple l'association FERUS avec son programme « Pastoraloup » ou l'ONG WWF avec son programme « Entre chien et loup ») en mettant des bénévoles formés au service des éleveurs et bergers pour les aider à protéger leurs troupeaux durant la saison du pastoralisme.

C'est en pratiquant une coopération entre tous les acteurs concernés, éleveurs, naturalistes, scientifiques, usagers des grands espaces, que des solutions concrètes de protection des élevages et de la faune sauvage pourront être viables et acceptées par tous. C'est l'objectif que se donne ce collectif motivé !



© Frederico di dio Photography on Unsplash

# LUMIERE ET BIODIVERSITÉ

**De l'ampoule au lit d'une rivière, de l'éclairage public jusqu'à celui des privés, de l'échelle locale à la mission régionale, 2025 aura été une année d'actions tout azimut pour raccrocher les étoiles.**

## Halo à l'eau



Pour la 3ème année de ce projet qui fait un focus sur la pollution lumineuse des milieux aquatiques, nous avons continué le suivi des deux cours d'eau diagnostiqués les années précédentes, la Leysse et le Sierroz, et ajouté les rives du Lac du Bourget.

## Suivi de la Leysse - Chambéry

L'accompagnement de Chambéry sur la Leysse s'est inscrit, en 2025, dans la stratégie biodiversité de la ville avec la mise en place d'un partenariat et de réunions techniques régulières (2 fois/an) entre la collectivité et FNE Savoie sur la pollution lumineuse des cours d'eau. En novembre 2025, d'un événement de sensibilisation du public, suite à l'adaptation de l'éclairage public des quais Bayard et de la Rize avec des lampadaires en LED 1800 K et équipés de coupe-flux arrière, a eu lieu mais a nécessité une deuxième date de sortie pour répondre à la demande des habitants intéressés. Une discussion avec FNE Savoie a également été programmée après la projection du film « Voyage au cœur de la nuit » de Véronique Préault, le 18/11/25 à CinémaMalraux. Un atelier-conférence est prévu pour mars 2026 dans le programme autour de l'exposition « Jour sur la Nuit » de la Galerie Eurêka (de septembre 2025 à août 2026).



**DIAGNOSTIC LUMIERE & BIODIVERSITÉ**

**2023** **2025**

**PONT DE SERBIE**

LA LEYSSE

**PROBLÈME**  
Installés avant 2020. Si rénovation, les lampadaires seront en infraction car ils éclairent directement la Leysse.

**SOLUTION**  
La ville a renoué avec des optiques directionnelles, en 1800K, ce qui limite les impacts sur la Leysse. Extinction de 24h à 5h.

Exemple avant/après d'application de nos préconisations

**Chambéry maintient sa 3<sup>e</sup> fleur et reçoit un prix régional**

La Label national Villes et Villages Fleuris récompense les communes qui sont engagées dans une démarche globale d'amélioration du cadre de vie et qui intègrent les enjeux environnementaux dans leur stratégie. Pour la 25<sup>e</sup> année consécutive, Chambéry conserve sa 3<sup>e</sup> fleur ! Le jury a salué les orientations stratégiques de la Ville (maire en ville, transition écologique, réduction des îlots de chaleur urbaine, etc.) et particulièrement les projets de désimperméabilisation : à a ainsi attribué à Chambéry un prix régional pour ses actions de réhabilitation des espaces publics.

**Actus !**

**Bravo à nos championnes et champions !**

Flora et Rémy, médailles d'or show navi et du circuit mondial, WFLC (L'Estanard)

Emma Vivant, championne de France en luge dans les montagnes.

Estelle Lombard, médaille de bronze et gymnaste favori du circuit mondial, WFLC (L'Estanard)

Séna Martin, médaille de bronze de l'équipe France aux Championnats de France Espoirs en luge, après une saison d'entraînement en 2024.

Pecca Ravanel, médaille d'or du Coupe du monde de luge.

**Les bienfaits de l'adaptation de l'éclairage nocturne**

En 2022, comme de nombreuses villes de France et plusieurs communes de l'agglomération, la Ville a initié la transition de l'éclairage public de blanc à 5 h sur la majorité de la commune. Cette mesure, qui s'ajoute à la rénovation progressive des luminaires (éclairage LED, lumière ajustable, etc.) vise à réduire la pollution lumineuse, préserver la faune nocturne, améliorer la qualité du sommeil, mais aussi de diminuer la consommation d'électricité (en 2024, la consommation finale d'électricité (kWh/hab) par la Ville était inférieure de 10 % à celle de 2023).

En novembre, deux soirées commentées, organisées avec France Nature Environnement dans le cadre de la programmation culturelle « Jour sur la Nuit », ont permis aux personnes participantes de mieux comprendre les enjeux liés à l'éclairage nocturne et les solutions pour y répondre. Une démarche qui s'inscrit dans la stratégie de transition écologique de la Ville, Labellisée Climat-Air-Energie Solidaire.

D'autres rendez-vous sont prévus ! Retrouvez le programme complet de « Jour sur la Nuit » sur chambéry.fr

**Solidarité**

**Parrainage, marrainage républicain : un dispositif créateur de lien**

La Ville relance ce dispositif qui permet à une personne vulnérable d'être accompagnée et soutenue par un habitant ou une habitante du territoire. A la fois symbolique et concret, ces engagements visent à favoriser l'intégration et l'inclusion dans la vie locale. Le 6 décembre, lors de la cérémonie annuelle, 18 personnes ont ainsi officialisé leur lien avec leur parrain ou marraine. Elles rejoignent les 69 mairiales et maires déjà accompagnés depuis le lancement du programme en 2021.

« Les parrainages permettent de bien accueillir les personnes, de les intégrer et d'accompagner leur intégration dans le tissu local. Leur parrainement est symbolique et concret, en leur permettant de participer au sein d'un groupe de soutien dans la ville », souligne Sophie Bourgeois, adjointe chargée de la Ville inclusive, de la base sociale des discriminations et de l'égal accès au service public.

MRS - Janv. / Fév. 2026

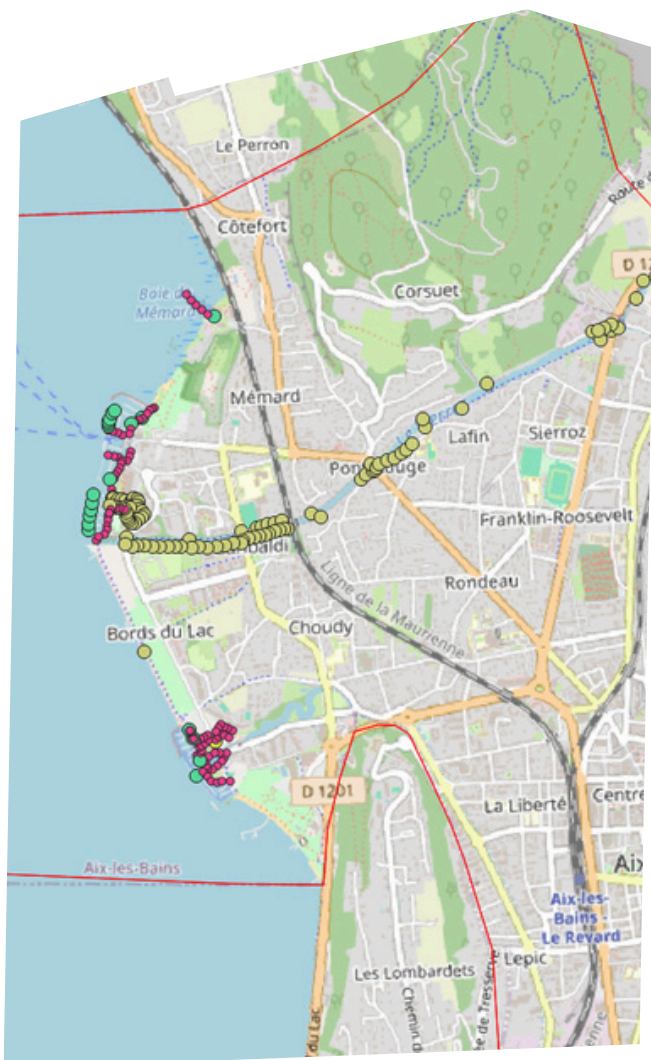
## Suivi du Sierroz - Grésy sur Aix

Avec l'appui de la commune de Grésy sur Aix, le gestionnaire de bâtiments d'une zone d'activité identifiés comme très impactants sur le Sierroz a été convaincu de la nécessité de se mettre en conformité. Les travaux sont prévus pour le premier trimestre 2026. A suivre.

## Diagnostic des rives du lac du Bourget

Après un premier diagnostic de terrain orienté «restaurants» sur les rives du Lac du Bourget, il s'est avéré également pertinent de se rapprocher de la communauté de communes de Grand Lac identifiée comme gestionnaire de certains bâtiments (snacks, sanitaires des plages).

Une rencontre avec le responsable des services Ports et plages de Grand Lac en juillet 2025 a permis d'élargir le diagnostic aux ports avec les capitaineries et les éclairages des bassins. Un diagnostic complémentaire sur la totalité des ports a donc été réalisé cet été là. Des préconisations ont été faites auprès de Grand Lac sur l'ensemble des ports en gestion et le dialogue reste ouvert pour la phase travaux à partir de 2026. Les restaurants identifiés dans le diagnostic 2025 sur les rives du lac feront l'objet d'une action en 2026. Un cas particulier a été traité cependant avec la mairie concernée et devrait se conclure en 2026 par une mise en application des préconisations que nous allons suivre.



Exemple de la cartographie des points lumineux sur les rives du Lac du Bourget

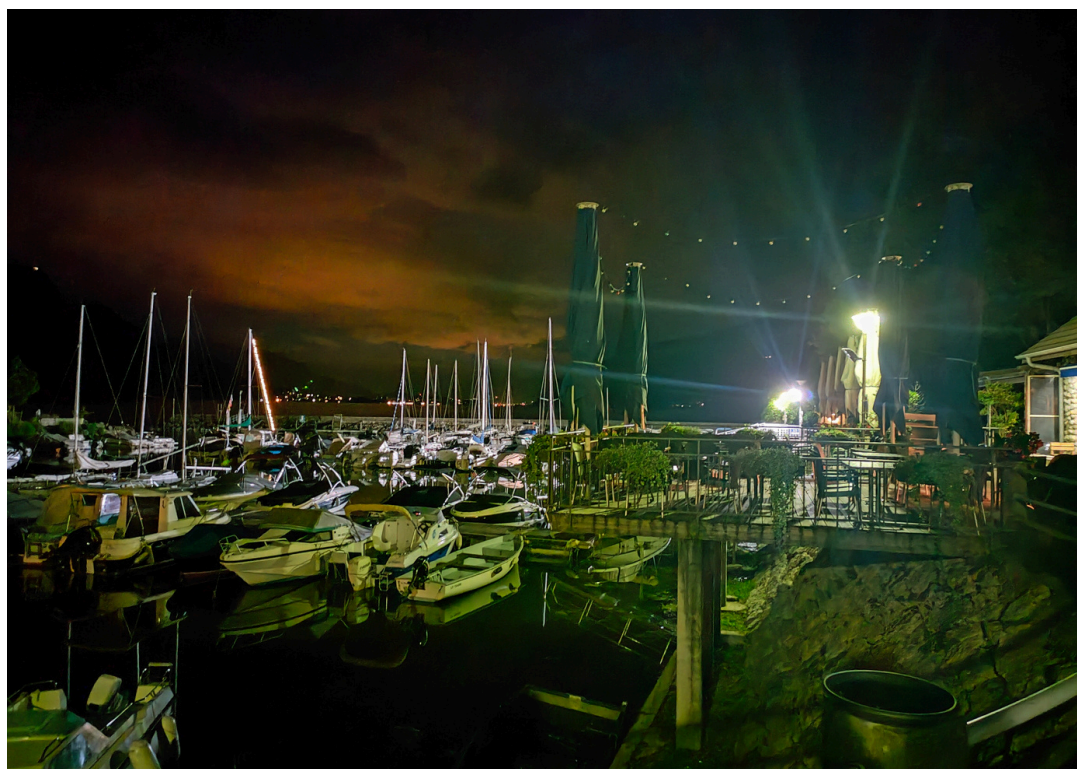


Photo du port du Chindrieux pour lequel des discussions sont engagées pour réduire les impacts (© Agnès Biau)



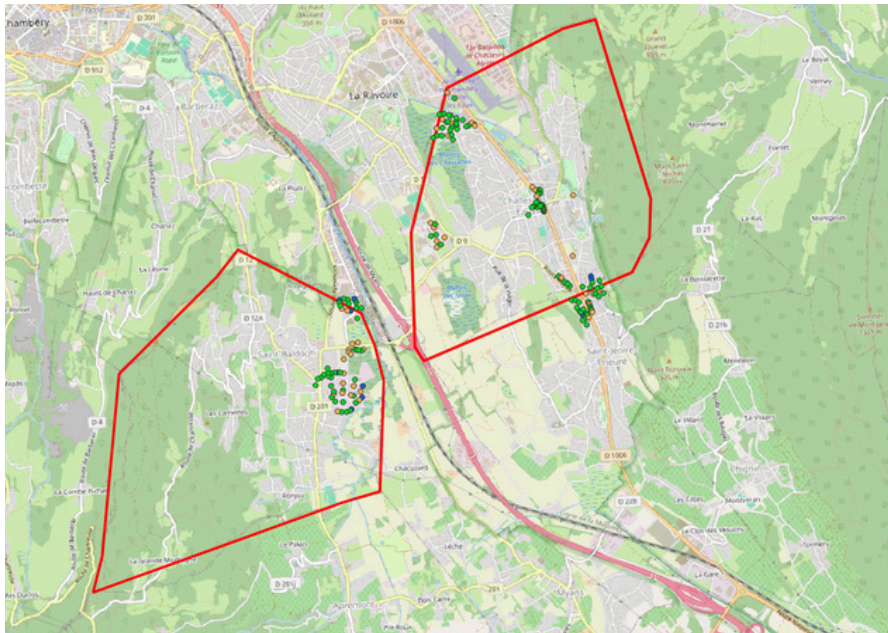
### Sobriété lumineuse : quand les privés s'en mêlent

Ce projet a démarré en 2024 par la conception d'un certain nombre d'outils à destination des différents acteurs ciblés (entreprises, bailleurs sociaux, promoteurs, particuliers) pour améliorer leur connaissance du sujet à leur échelle ([www.fne-aura.org/la-nuit-je-vis/les-outils/](http://www.fne-aura.org/la-nuit-je-vis/les-outils/)) et surtout leur capacité à agir. De plus, un travail avec les services de Grand Chambéry a permis d'intégrer des préconisations fines dans l'OAP Continuités écologiques du PLUiHD approuvé en novembre 2025 (5. Réduire les sources de pollutions lumineuses) comme la quantité de lumens/m<sup>2</sup> à respecter lorsque l'on éclaire, la particularité des milieux aquatiques qui ne doivent pas être éclairés directement ou encore la température de couleurs la moins impactante pour le vivant.

En 2025, le projet a démarré concrètement sur le territoire des deux corridors nord et sud de Chambéry. Les communes de St Baldoph, Challes les eaux, La Motte Servolex et Le Bourget du Lac se sont engagées à nos côtés dans cette démarche. L'accompagnement que nous leur avons présenté se traduit par un diagnostic « lumière et biodiversité » et des préconisations associées, pour les entreprises, commerces, copropriétés et habitants de leur territoire. Toutes les entreprises de St Baldoph ont par exemple été diagnostiquées en 2025 et ont reçu individuellement le bilan de cet état des lieux avec les actions à mettre en place dans un certain délai. Celles de Challes les eaux ont également été diagnostiquées et sont en attente de communication vers leurs propriétaires. La CCI de Savoie a accepté de relayer dans sa newsletter de juin 2025, en direction de toutes les entreprises de Savoie, une proposition de diagnostic de leur bâtiment et l'infographie développée spécifiquement pour ces acteurs.

Enseignes lumineuses	Extinction a minima entre 22h et 7h (RLPI de Grand Chambéry).	2 enseignes lumineuses allumées après 22h > Prévoir extinction
Vitrines	Extinction a minima entre 22h et 7h (RLPI de Grand Chambéry).	Conforme
Parcs de stationnement	Extinction au plus tard 2 heures après la cessation d'activité et allumage à partir de 7h ou 1h avant le début d'activité. (art. 2-IV de l'arrêté du 27/12/2018)	Conforme
Eclairages extérieurs situés dans un espace clos (façade, cheminement, voirie, etc.)	Extinction au plus tard 1 heure après la cessation d'activité et allumage à partir de 7h ou 1h avant le début d'activité. (art. 2-1 de l'arrêté du 27/12/2018).	Conforme
Projecteurs	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2020, les luminaires réglables doivent être réorientés à l'horizontale pour satisfaire au principe de non-émission de lumière vers le ciel (art. 8 de l'arrêté du 27/12/2018).	Un des projecteurs doit être réorienté à l'horizontale (0° d'inclinaison).
Hublots	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2025, les luminaires qui émettent 50% de lumière au-dessus de l'horizontale doivent être supprimés ou remplacés par des installations conformes (flux dirigé ni vers le ciel ni sur les côtés).	RAS

Exemple de la cartographie des entreprises sur St Baldoph et Challes les Eaux



Extrait des courriers envoyés aux entreprises

Des projets immobiliers ont été analysés sur les communes de La Motte Servolex, Le Bourget du Lac et St Baldoph pour s'assurer de la conformité des éclairages prévus initialement. Un travail s'est engagé dans la continuité auprès de Cristal Habitat pour intégrer nos préconisations dans le cahier des charges des constructions et rénovations de leurs bâtiments. Après l'accompagnement d'un de leur projet sur le corridor Bauges-Épine, une formation sera proposée aux chargés d'opération de ce bailleur social dans un deuxième temps. Ces diagnostics de logements collectifs ont permis des mises en relation avec des fabricants et des distributeurs d'éclairage. Ces acteurs sont également des acteurs clés identifiés dans la problématique de la pollution lumineuse et ces premiers échanges permettront d'entamer des réelles actions nous l'espérons, dans les années à venir.

## Projet régional d'action biodiversité

A l'automne 2025, une mission régionale préparée depuis plus d'un an a enfin pu être déployée et portée par la chargée de mission « pollution lumineuse ». Détachée pour cette mission, au titre de FNE AURA, la chargée de Projet Régional d'Action Biodiversité – Sobriété lumineuse a pour mission :

### La mobilisation des acteurs régionaux et locaux

La mobilisation des **Territoires Engagés pour la Nature** (TEN), des **Entreprises Engagées pour la Nature** (EEN) mais aussi les **acteurs incontournables de la sobriété lumineuse** (du fabricant au distributeur / installateur d'éclairage en passant par les institutions, syndicats concernés) est au cœur de ce projet. L'objectif est de **sensibiliser, accompagner, expertiser et mettre au défi** chacun de ces acteurs. Cette échelle régionale est le reflet de **nos actions inscrites sur le terrain** depuis plus de 5 ans auprès des communes, entreprises, bailleurs sociaux, promoteurs, bureaux d'études, habitants.

### La noctilogie pour développer et partager la connaissance

Le développement d'une **science globale de la nuit**, la **noctilogie**, est le second axe de ce projet. Les acteurs œuvrant dans les visions de **l'aménagement des territoires** en lien avec **sciences dures** et **sciences humaines**, comme dans les sciences de **l'éducation** et dans les programmes d'enseignement dans les écoles, lycées et collèges sont des parties prenantes attendues dans la construction du concept nouveau et global.

### L'émergence d'un foisonnement d'initiatives

La volonté est ici de **susciter une participation constructive de l'ensemble de la population** en milieux urbains et ruraux, de dynamiser et d'encourager l'esprit d'initiative de tous et de permettre à chacun de **s'exprimer** et de **s'engager** de diverses manières :

- La plate-forme **Sentinelles de la Nature** permet une valorisation volontaire, libre et participative de toutes les initiatives, grandes ou modestes, dans tout le territoire.
- De premiers essais réalisés à l'occasion de **grandes manifestations** comme La nuit est belle ! ou Le Jour de la Nuit etc. sur le territoire AURA ont démontré une demande réelle et encourageante de la part de la population.

REDÉCOUVREZ NOTRE SITE DEDIÉ :

[www.fne-aura.org/la-nuit-je-vis](http://www.fne-aura.org/la-nuit-je-vis)





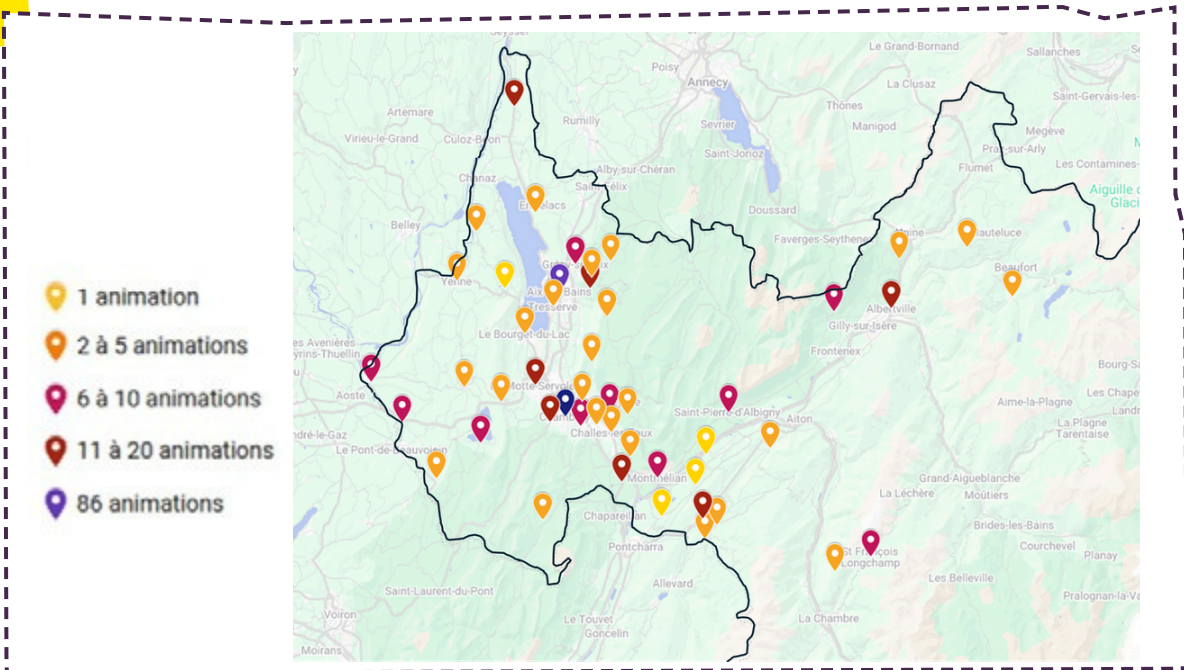
↪ **sensibiliser**

*Connaître pour mieux  
protéger*

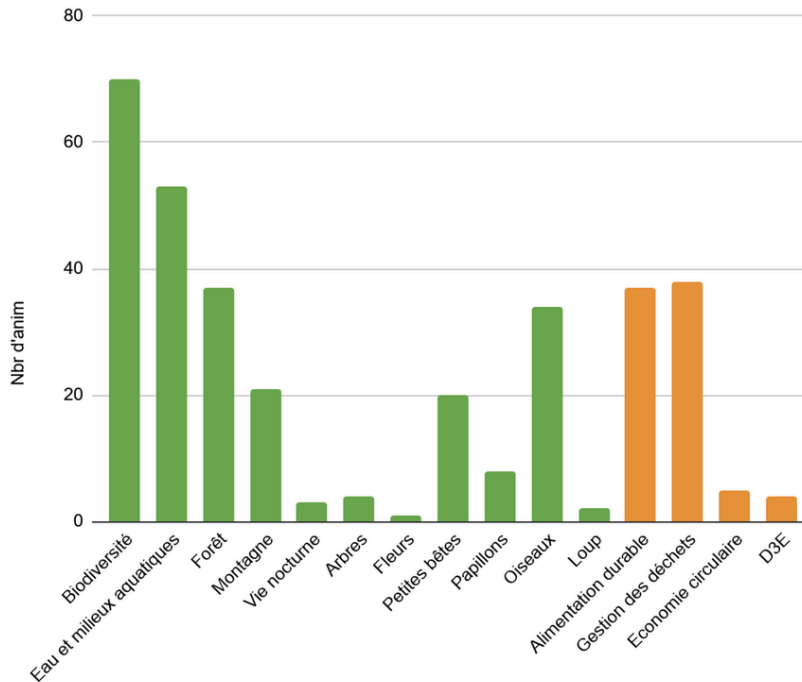


**318**  
Animations réalisées

# Éducation à l'environnement



Répartition géographique des animations en 2025

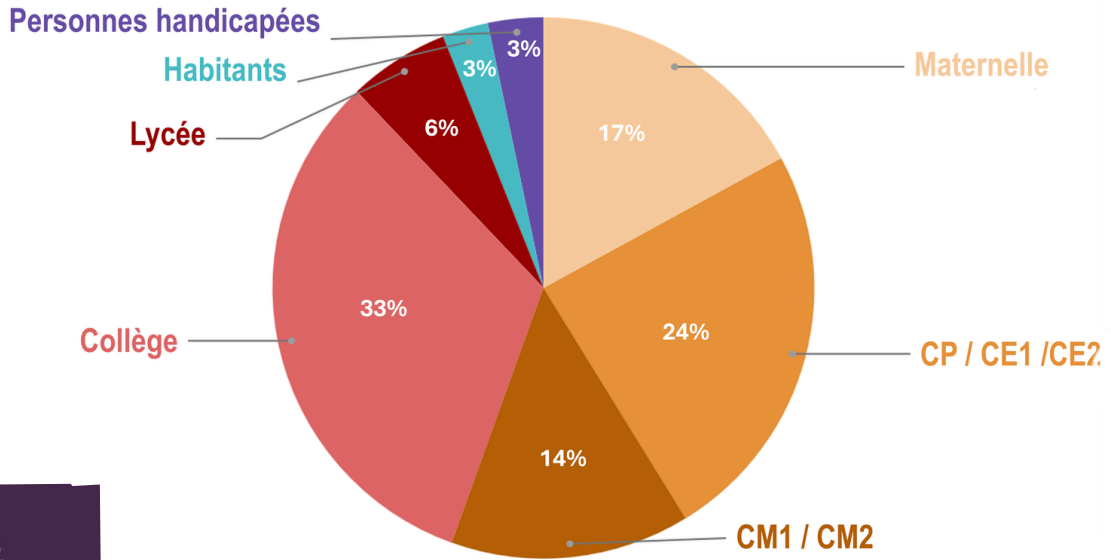


ANIMATIONS « DÉCOUVERTE DE LA NATURE »

ANIMATIONS « DÉCHETS »

Nombre d'animations par thématique

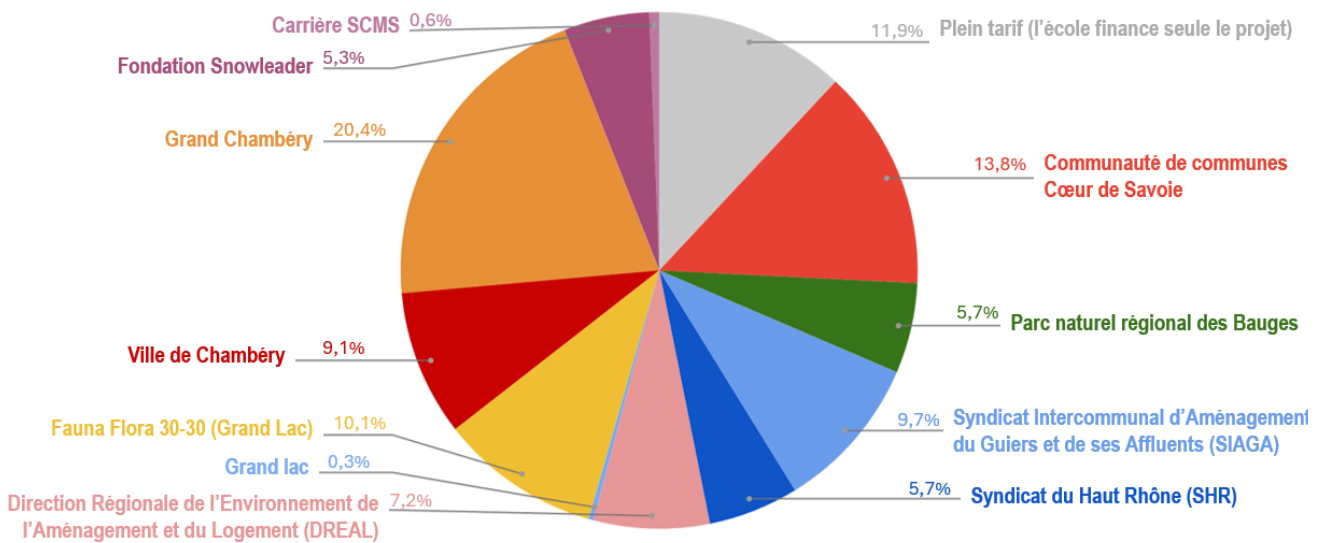
## Type de public sensibilisé



**3659**  
Personnes sensibilisées

**2**  
Animatrices

## Financement des animations



## PROJET

# Agir pour la biodiversité

FNE Savoie a répondu à l'appel à projet « Agir pour la biodiversité », lancé par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (**DREAL**) Auvergne Rhône-Alpes. Grâce à cette subvention obtenue nous avons eu la chance de pouvoir intervenir sur **6 séances** dans **l'EHPAD des Clématis à Chambéry, dans le Foyer de Vie de Saint-Pierre-d'Albigny, de Grésy-sur-Aix et à Cognin**. Petite spécialisation de l'EHPAD : cette dernière organise déjà des rencontres intergénérationnelles avec les enfants de l'Institut Médico-Éducatif de Bassens tous les lundis après-midi. C'est pourquoi, avec l'animatrice de l'établissement, nous avons souhaité réaliser nos animations durant ce créneau afin que le groupe de seniors / enfants puisse profiter des animations nature.

Avoir les enfants avec nous a été d'un grand soutien car les seniors ont un grand besoin d'accompagnement sur les activités. Certains étant aveugles, l'aide des enfants a donc pu soulager les deux animatrices.

Durant ces projets pédagogiques, nous avons construit un **nichoir**, une **mangeoire**, des **fagots à petites bêtes**. Les enfants et les résidentes et les résidents ont pu apprendre de nombreuses choses sur la faune et la flore qui les entourent.



Foyer de vie St Pierre d'Albigny



EHPAD les Clematis



## PROJET

# Tous et toutes en montagne !

Grâce à l'aide obtenue de la **fondation Snowleader**, nous avons pu offrir des animations en montagne à différents publics :

- École Maternelle REP du Champs de Mars à Albertville,
- École REP Val des Roses à Albertville,
- IME Papillons blancs à Aix-les-Bains,
- IME Saint-Louis-du-Mont

Ces animations se sont toutes déroulées en **milieu montagnard**, où nous avons pu faire découvrir ce milieu **à chaque saison** : les forêts colorées en automne, la neige et les mammifères en hiver ainsi que les oiseaux et les fleurs au printemps.

Les enfants en classe élémentaire, en IME ont pu bénéficier d'un carnet conçu spécialement pour ces projets.

Nous avons choisi ces publics spécifiques, car nous observons qu'ils ne sortent que rarement. Notre grande motivation est de montrer qu'il est possible pour tout le monde de sortir dans un espace montagnard proche de chez soi. De plus, nous aimons mettre en avant leur capacité à marcher, explorer, découvrir et apprendre de belles choses sur la faune, la flore et les habitats montagnards.

Nos sorties se sont déroulées dans les Bauges et le Beaufortain pour la partie alpine et l'Épine pour le côté jurassien.

Un des souvenirs le plus marquant avec les maternelles de l'école d'Albertville a été provoqué par une chute de neige la veille de la sortie : les enfants (et leurs parents accompagnants) ont pu s'amuser dans la neige pour la première fois de leur vie pour certains.



Carnet conçu pour accompagner les animations



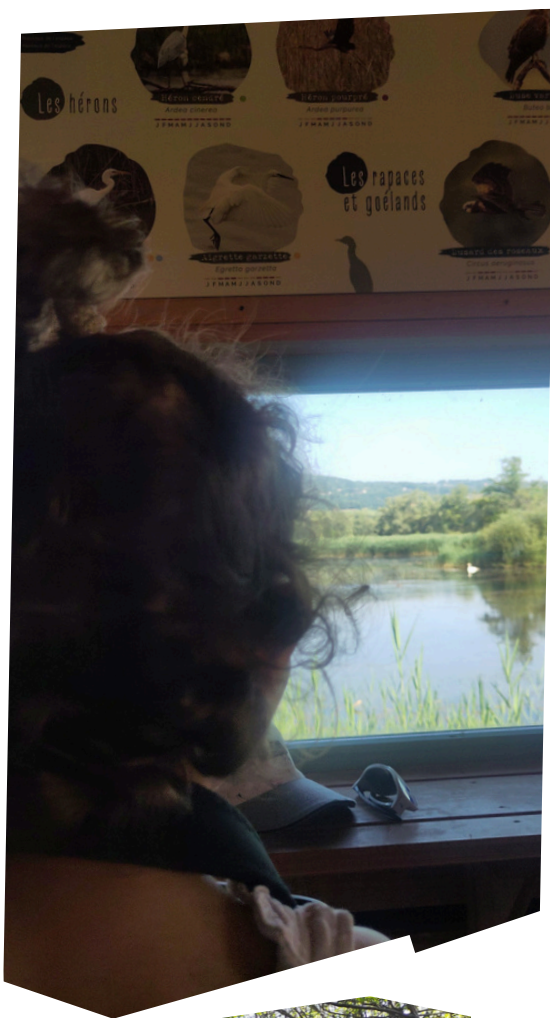
## Avec le Syndicat du Haut-Rhône

Comme chaque année, nous intervenons dans le secteur de l'Avant-Pays savoyard grâce à l'aide financière du Syndicat du Haut Rhône.

Nous avons ainsi réalisé des animations à Yenne **pour les petites sections**, à Lucey pour les **maternelles** et à Serrière-en-Chautagne pour l'ensemble des maternelles. Les thématiques étaient les suivantes : **oiseaux des cours d'eau et papillons du Rhône.**

Il est toujours agréable de venir dans ce secteur car les enfants sont très enthousiastes à l'idée d'explorer les alentours et d'apprendre plein de notions sur la faune du Rhône.

Lors d'une séance, les petites sections de Yenne ont pris le car pour venir visiter le **Marais des Lagneux et son bel observatoire** afin de voir des oiseaux sans être vu et entendu...



Les maternelles de Lucey



Les petites sections de Yenne.



## Projet avec l'école du stade de Chambéry

Une nouvelle fois nous sommes intervenues dans l'École du Stade avec la **classe des CP**.

Le projet portait sur la **découverte de la forêt**. Ce public étant peu averti à ce sujet, les enfants ont pu bénéficier d'un bel enrichissement de leurs connaissances.

L'arbre étant lié aux petites bêtes, nous avons pu faire une **séance spéciale sur les décomposeurs**.

Afin d'aller plus loin et de pratiquer une **petite randonnée** avec les enfants, nous sommes allées à pied puis en bus depuis l'école jusqu'au **Parc des Monts**. Cela a permis de s'immerger dans un vrai bois. Et afin de bien finir ce joli projet, les enfants ont exploré ce bois grâce à un jeu de piste.



## LE PRINTEMPS DES RIVIÈRES

**Pour sa 4<sup>ème</sup> édition du printemps des rivières, FNE Savoie a proposé deux animations sur le territoire de Coeur de Savoie :**

### Le ruisseau du Bondeloge (Porte-de-Savoie)

Une animation a été organisée le 21 mai pour découvrir le ruisseau du Bondeloge et sa biodiversité. 13 personnes, principalement des habitants du secteur, ont participé à cette sortie. Deux sites ont été visités :

- La confluence du Bondeloge et de l'Isère, site qui a fait l'objet d'une restauration afin de rétablir la continuité écologique ;
- Le tronçon du Bondeloge à Francin sous la D1006, qui a fait l'objet de travaux en génie écologique pour protéger la route de l'érosion tout en conservant les méandres du cours d'eau et en plantant des essences adaptées.

Cette sortie a été l'occasion de recueillir la perception des habitants sur la représentation d'une rivière en bonne santé et d'échanger sur divers sujets : les problématiques du Bondeloge (qualité d'eau, hydromorphie), la biodiversité (peuplements aquatiques, ripisylves, espèces exotiques envahissantes), les actions des différents acteurs du territoire...

Un livret rivière sur ce cours d'eau sera rédigé en 2026.

CONSULTER NOS LIVRETS  
«Printemps des rivières»

[www.fne-aura.org/publications/  
region/les-livrets-printemps-des-  
rivieres/](http://www.fne-aura.org/publications/region/les-livrets-printemps-des-rivieres/)



Le Bondeloge sous la D1006 © Laëtitia Léger

## Le cours d'eau de La Bialle (Saint-Pierre d'Albigny)

Une seconde sortie a été organisée autour de la Bialle. Initialement prévue le 4 juin elle a dû être reportée au 2 juillet en raison d'orages. Malgré ce report et la chaleur, 8 personnes ont participé à cette animation.

L'objectif principal était de présenter les travaux de renaturation réalisés par l'AAPPMA des pêcheurs Chambériens et de présenter les enjeux écologiques de ce site classé en APPB. Les participants ont également découvert les particularités de la Bialle qui n'est pas un cours d'eau classique mais un ancien bras de l'Isère.



Découverte de la Bialle et sa forêt alluviale à St Pierre d'Albigny © M. Poma



Un livret « Printemps des rivières » a été réalisé pour présenter La Bialle.

## Le groupe technique Eau (GT EAU)

Une dizaine des bénévoles intéressés par la thématique de l'eau au sens large. Il est animé par la chargée de missions eau de FNE Savoie.

En 2025, le GT eau s'est réuni 4 fois. Les sujets évoqués ont été variés :

- suivi et participation à certaines actions du plan eau régional (livret rivière) ;
- travail de fond sur le sujet des microcentrales : suivi des dossiers, participation à la construction d'une méthodologie régionale d'analyse des dossiers ;
- participation et suivi des comités et commissions autour de l'eau (PCAET Grand Chambéry, contrat de bassin, PTGE, comité de gestion de la ressource en eau, etc.) ;
- veille sur les dossiers locaux ;
- présentation technique sur les espaces exotiques envahissantes ;
- etc.

# UNE ZONE NATURELLE PROTÉGÉE

## l'observatoire du lac



**Situé sur les rivages sud du lac du Bourget, le site de l'observatoire du lac a pour vocation principale d'accueillir différents publics pour découvrir la biodiversité et les zones humides. Les contenus d'animations proposées sont adaptés selon les personnes présentes.**

En 2029, **9 classes** ont été accueillies sur le site de l'observatoire ce qui représente **10 demi-journées d'animation** et **208 élèves sensibilisés**.

L'observatoire est également ouvert au grand public tous les derniers dimanches du mois et lors d'événementiels comme la journée mondiale des zones humides, la Fête de la Nature ou les Journées du Patrimoine.

**11 sorties mensuelles** pour le grand public ont rassemblé **148 personnes** et les **3 événementiels + de 200 personnes**.

Par ailleurs, un **chantier d'entretien de la mare** à l'entrée de l'observatoire a été organisé avec l'entreprise Suez qui a réuni 30 participants très motivés !

Le **projet d'escape game** envisagé sur le site est toujours en cours de création.

Il sera à destination de tout public, à partir de 8 ans, et axé sur la découverte des oiseaux du lac. Une belle perspective pour proposer une nouvelle expérience du site avec les classes ou en famille !



**208**  
élèves  
sensibilisés



**148**  
personnes  
accueillies lors  
de 11 sorties



# Les sorties nature

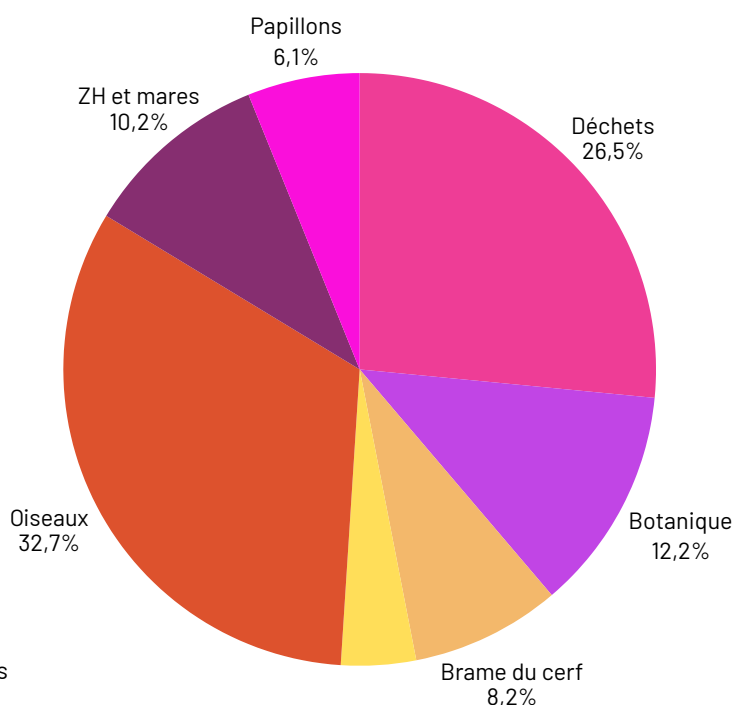
**52**  
sorties et conférences

**378**  
participants

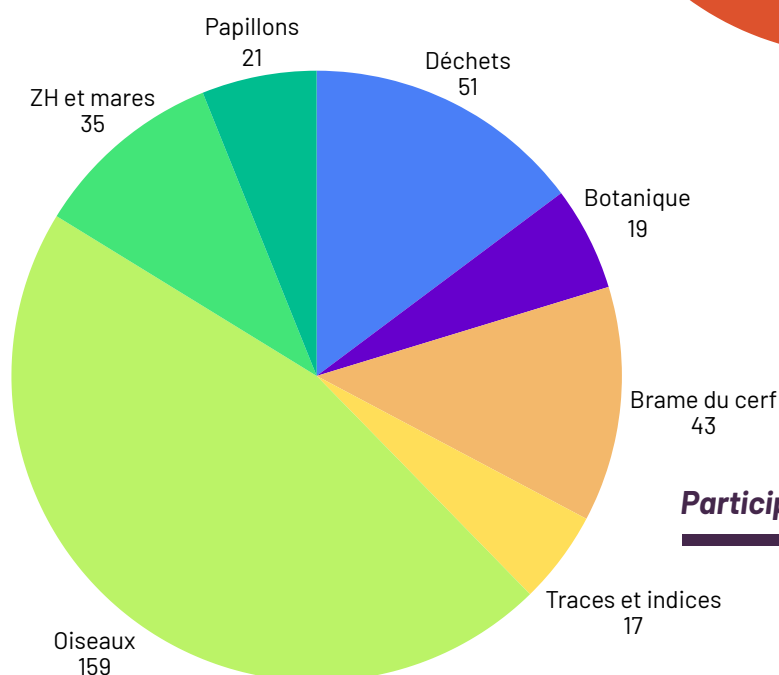


*L'objectif du programme des SORTIES NATURE est de permettre au grand public et aux adhérents de découvrir la faune, la flore, les milieux naturels de Savoie et de les sensibiliser à leur protection, le tout dans une ambiance conviviale.*

MERCI aux bénévoles qui proposent et animent ces sorties :  
**Sylvie Brisson, Gilles Clocher, Jean-Christophe Delattre, Philippe Francoz, Simon Jusselin, Vincent Jullian, Alain Malan, Jérôme Petit, Benjamin Ratel, Isabelle Roselier, Patrice Saillant.**



**Sorties par thématique**



**Participants par thématique**

### > Les webinaires et ciné-débats

2 soirées ciné-débat ont eu lieu à l'issue de la projection du film "Le Vivant qui se défend".  
2 webinaires ont été organisés : sur les sentinelles de la nature, le programme d'inventaire des mares, et le rôle des zones humides.

### > Les courants migratoires

C'est un cycle de sorties spécifiques sur les oiseaux du lac, qui a lieu à l'observatoire du sud du lac du Bourget, chaque dernier dimanche du mois. Cette année 8 sorties ont eu lieu, réunissant 83 personnes au total.

### > Ateliers et formations

1 formation sur l'initiation à la botanique a été organisée pour 5 personnes.  
2 ateliers "zéro déchet" ont été organisés en partenariat avec Grand Chambéry réunissant 11 personnes.

### > Evènements

FNE Savoie a participé à 8 évènements, dont 7 nationaux :

	Nombre de participants
<b>Journée mondiale des zones humides</b>	55
<b>Fête de la nature</b>	80
<b>Fête de la science</b>	Non comptabilisé
<b>World clean up day</b>	10
<b>Nuit de la chouette</b>	100
<b>Journées du patrimoine</b>	30
<b>Mégothon</b>	10
<b>Invitation au jardin</b>	Non comptabilisé

## FESTIVAL NATUR'ENJEUX

**FNE Savoie organise tous les 2 ans le festival des rencontres de l'environnement, de la nature et de l'écologie réunissant divers partenaires associatifs et proposant de nombreuses animations de jour-là.  
La 3ème édition de ce festival a eu lieu en 2025 au Bourget-du-Lac.**

Le 22 juin le festival a accueilli **entre 300 et 400 personnes** dans les jardins du Prieuré au Bourget-Du-Lac sous le parrainage de **Jean Krug**, glaciologue, guide polaire, vulgarisateur scientifique et romancier.

**20 stands** exposants, **2 expos photos**, **11 animations**, **1 conférence** et **2 « standup »** ont été proposés au public durant la journée.



© Philippe Claret



Jean Krug © Philippe Claret



© Isabelle Cuccuru

# LA COMMUNICATION

## Les productions



**3 numéros de notre journal « Hériss'Poil »** sont parus en 2025 avec des dossiers sur des thèmes divers tels les PFAS, la sobriété lumineuse, les invasions biologiques, les déchets du BTP ...

Notre newsletter électronique « infos nature » paraît quant à elle toujours chaque semaine pour permettre une information continue vers nos adhérent(e)s et une réactivité à l'actualité chaque fois que cela est nécessaire.

Enfin, nos pages **Facebook** et **Instagram** sont également alimentées régulièrement pour permettre, en interne comme en externe, d'être au courant de ce qui se passe autour de nous -ou plus loin - en matière de nature et d'environnement.



La newsletter hebdomadaire



Le Hériss'Poil : couverture et article



# LA COMMUNICATION réseaux sociaux

## FACEBOOK

**Suiveurs/Followers 2700** soit +16 / 2024

**Visites 6300** soit -1900 / 2024

**Couverture 8660**

## INSTAGRAM

**Suiveurs/Followers 751** +194 / 2024

**Visites 578** soit -108 / 2024

**Couverture 1880**



Visites ⓘ

6,3 K ↑ 20,5%

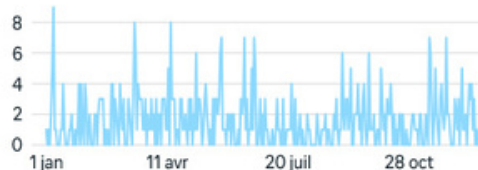


— Visites de la Page Facebook



Visites ⓘ

578 ↑ 62,8%



— Visites du profil Instagram

Vues ⓘ

86,6 K



— Vues

Vues ⓘ

18,8 K



— Vues



# Nos finances

*Nos actions pour la protection de l'environnement ne peuvent être réalisées sans soutien financier. Depuis de nombreuses années, nous avons établi des relations de confiance avec de nombreux acteurs, tant publics que privés. Grâce à votre appui, vous donnez à nos équipes les moyens de développer des actions plus fortes pour la préservation des milieux et de notre environnement, pour la démocratie environnementale et pour faire appliquer le droit de l'environnement. Fondation, grande, moyenne ou petite entreprise, collectivités publiques ou citoyens votre soutien est primordial !*

# Rapport financier

## Remarque préliminaire

Le plan comptable a été modifié au cours de l'exercice 2025.

Il en résulte des conséquences sur la présentation des comptes de FNE Savoie sur 2 points :

- les produits et les frais de justice ne sont plus comptabilisés en frais exceptionnels, mais en autres produits ;
- le traitement des transferts de charges est modifié.

Le résultat est déficitaire (- 9 576 €) mais en forte réduction : 61 %. Conséquence d'une réduction plus rapide des charges (-10%) que des produits (-3%). Cette diminution des charges résulte de l'absence d'embauche d'un salarié en CDD au cours du printemps pour des prestations en éducation à l'environnement, contrairement à 2024, et de la prise en charge en fin d'année d'une salariée détachée à FNE Aura pour une mission à l'OFB. A l'inverse une mission conduite pour le principal en 2025 ne sera livrée qu'en 2026. **Décalage entre l'exercice** où les frais sont engagés et l'exercice où les produits sont encaissés qui est préjudiciable aux comptes de cette année.

Les salaires et charges sociales n'ont baissé que de 3 % (-5265 €) tandis que les frais engagés par les salariés se sont réduits de 27 % (- 4347 €). Il faut voir dans ce décalage l'effet des hausses de salaire liées au **variation des points d'indice de la convention collective** à laquelle FNE Savoie est rattachée, et des hausses de charges sociales.

Sinon les autres **charges sont très maîtrisées** et varient pour certains postes en fonction des événements organisés - locations de salles et copies de documents- qui restent à des montants limités.

La gestion de la Directrice et de l'équipe reste rigoureuse. Qu'elles en soient remerciées.

Les indemnités de justice restent à peu près au même niveau - 6000 € versus 5832 € - en face desquelles il convient de mettre les honoraires d'avocat - 3 540 € versus 2475 €-. Il ne faut pas pousser le rapprochement trop loin car il y a un décalage, pouvant être important, entre le paiement des honoraires d'avocat et la perception des indemnités de justice correspondantes. Cela montre bien qu'il faut un minimum de disponibilités financières pour pouvoir engager des actions en justice.

Y contribuent les cotisations et les dons, dont le total progresse de 10 %, à 24 974 €, les dons progressant tandis que les cotisations diminuent, signe d'un moindre nombre d'adhérents. Evolution qu'il conviendrait bien sûr d'inverser.

Les contributions de bénévoles ont plus que doublé car elles intègrent les salaires de deux personnes mises à disposition de FNE Savoie par leurs entreprises dans le cadre du mécénat de compétence, salaires qui sont intégralement compensés. Sinon les contributions sont évaluées sur des bases déclaratives, probablement sous-évaluées.

A l'actif, l'actif immobilisé net est à zéro, ce qui signifie que **tout le matériel utilisé est amorti** : résultat d'une retenue dans les investissements. L'actif circulant net est marqué par une augmentation des créances à recevoir (collectif clients débiteurs et subvention à recevoir), passées de 70 960 € à 92 008 € (+ 21 048 €, +30%). Cela résulte du changement dans les partenaires pour lesquels des prestations sont rendues et qui règlent avec un plus grand décalage. Cela pèse sur la trésorerie, qui se trouve d'autant plus réduite que le résultat est à nouveau déficitaire.

Au passif, on observe une nouvelle **baisse des fonds associatifs**, qui ne sont pas loin de leur étiage à 34 503 €, tandis que les dettes se réduisent sensiblement (- 6 074 € et - 7%).

## Budget 2026

Le budget a été construit en **reconduisant les recettes et les charges de 2025**, en les actualisant pour tenir compte de l'inflation et des hausses dues à l'évolution des salaires et charges sociales et en tenant compte de l'embauche d'un salarié en CDD pour les prestations d'éducation à l'environnement au cours du printemps.

Une différence notable tient au détachement à 70 % de son temps d'une salariée auprès de FNE Aura pour une mission avec l'OFB. Cela se traduit comptablement par un remboursement proportionnel de son salaire et des charges sociales correspondantes. Cet élément devrait contribuer à l'atteinte d'un équilibre des comptes en 2026.

**Les cotisations et dons ont été reconduits** à un niveau un peu supérieur à celui atteint en 2025.

Les charges courantes hors salaires et charges sociales sont **maintenues à un niveau très proche** de celui de 2025, car l'expérience montre que la stabilité prévaut dans ce domaine.

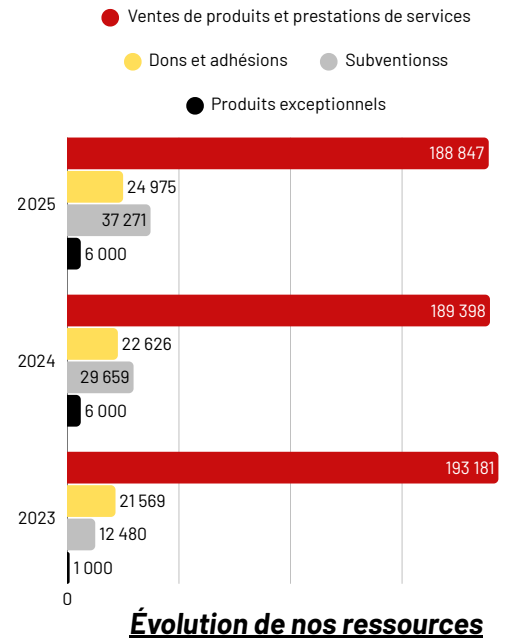
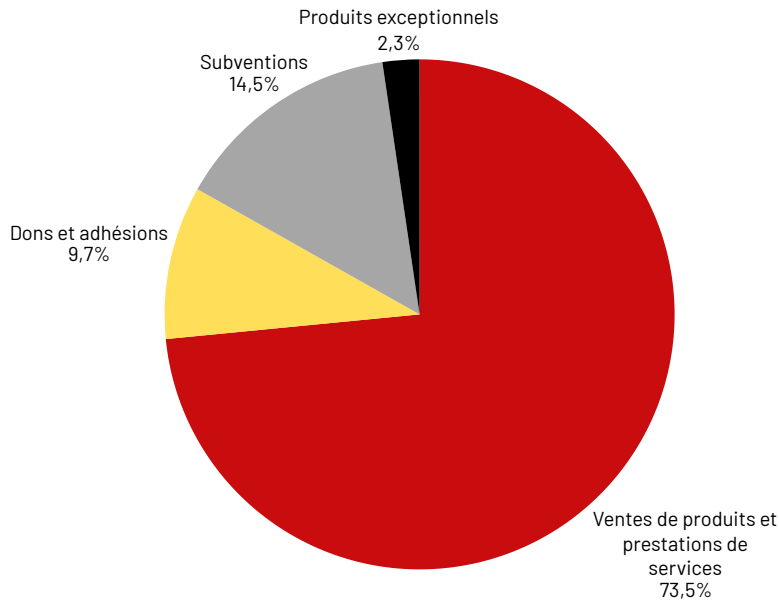
Les produits des actions en justice ont été prévus en dessous du niveau atteint en 2025, tant les aléas sont fréquents dans cette matière.

**Aucun investissement n'est prévu.**

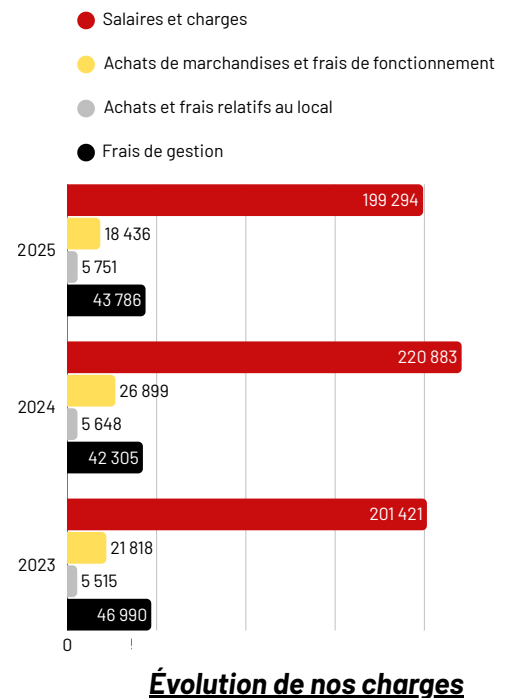
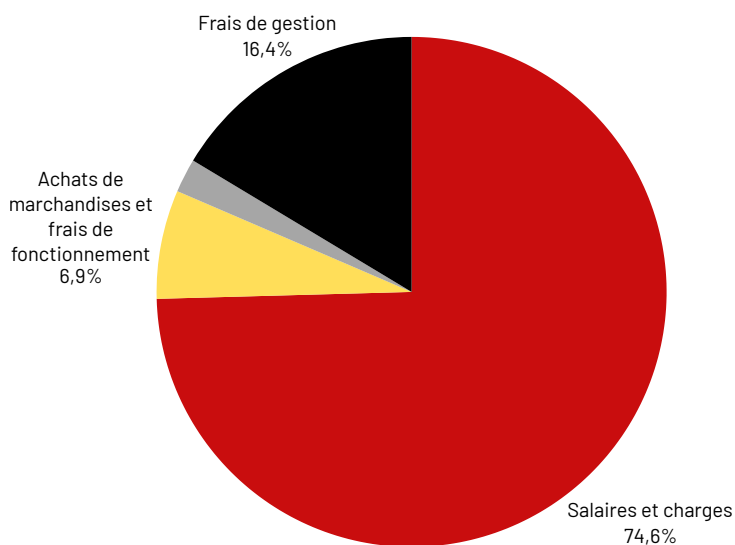
Sur la base de ces **hypothèses prudentes** un **budget à l'équilibre** est présenté.

Jean Busson,  
trésorier

# Nos ressources 2025 > 257 692 €



# Nos charges 2025 > 267 267 €



# Bilan financier 2025

Compte de résultat	2025	2024	Variation en %	Budget prévisionnel 2026
Vente de produits	1201	1 211	-0,87%	1 150
Prestations de services	187 646	188 186	-0,29%	221 150
Subventions	37 270	29 659	25,6%	37 920
Dons et adhésions	24 975	22 626	10,3%	26 000
Autres produits de gestion courante	6 004	15	NS	1 500
Reprise sur provisions et amortissements, transferts de charges	129	22 032	-99,4%	0
Produits de fonctionnement	257 224	263 730	-2,4%	287 720
Achats, variation de stocks	483	576	NS	300
Autres achats et charges externes	76 263	98 171	-22,3%	92 520
Impôts et taxes	3 244	3 357	-3,3%	3 300
Rémunération du personnel	144 156	149 572	-3,6%	151 000
Charges sociales	43 115	42 964	0,3%	41 000
Dotations aux amortissements et dépréciations	0	916	NS	0
Autres charges	7	179	NS	0
Charges de fonctionnement	267 268	295 736	-9,6%	288 120
Résultat de fonctionnement	-10 044	-32 006	68,6%	400
Intérêts et produits financiers	468	1 520	-69,2	400
Résultat courant	-9 576	-30 486	68,5%	0
Produits exceptionnels		5 833		0
Résultat exceptionnel		5 833		0
Total des produits	257 692	271 083	-4,9%	288 120
Total des charges	267 268	295 736	-9,6%	288 120
Résultat ou perte	-9 576	-24 653	61,1%	0

Bilan actif	2025	2024	Bilan passif	2025	2024
Concessions, brevets et droits similaires	0	0	Fonds associatifs avec droit de reprise	0	0
Installations techniques, matériel et outillage	0	0	Fonds propres	44 079	68 732
Autres immobilisations corporelles	0	0	Résultat de l'exercice	-9 576	-24 653
Actif immobilisé	0	0	Fonds associatifs	34 503	44 079
Stocks de marchandises	6 599	6 825			
Créances usagers	50 409	49 063	Produits constatés d'avance	0	0
Autres créances	41 597	21 898	Emprunts	20 000	25 000
Disponibilités	14 292	50 772	Dettes fournisseurs	31 880	28 619
Charges constatées d'avance	0	0	Dettes fiscales et sociales	26 515	30 860
Actif circulant	112 898	128 559	Dettes	78 395	84 479
TOTAL de l'ACTIF	112 898	128 559	TOTAL du PASSIF	112 898	128 559



## ILS S'ENGAGENT avec nous

*Nous favorisons les échanges d'idées entre pouvoirs publics, élus, médias et société civile ainsi que le partage de bonnes pratiques. Nous croisons nos analyses et veillons à la cohérence et à la complémentarité des plaidoyers. Nous dialoguons en permanence avec l'ensemble de la société civile et les élus et plaidons la cause de la nature et de l'environnement auprès des décideurs. Impliqués dans le débat public, nous alertons et proposons des solutions concrètes pour réussir la transition écologique.*

# Nos partenaires en 2025

La diversification financière est une nécessité pour le mouvement France Nature Environnement qui est résolument engagé dans cette voie depuis de quelques années. C'est à la fois garantir sa capacité à poursuivre ses actions en toute indépendance, mais aussi l'occasion d'accompagner des partenaires publics comme privés, désireux de progresser sur un projet contribuant à la transition écologique.

Actuellement une trentaine de partenaires publics et privés sont engagés avec nous pour co-construire des projets. Ensemble, nous nous efforçons de faire évoluer, aussi bien les pratiques sur le terrain que le cadre de celles-ci, dans l'objectif de préserver les milieux naturels et de répondre à l'urgence climatique.

- **Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse**
- **Banque de France**
- **CGLE**
- **Ville de Chambéry**
- **Communes de Chignin, Coise, Cognin, La Motte Servolex, le Bourget du Lac**
- **Communautés de communes Arlysère et Coeur de Savoie**
- **Conseil Départemental de la Savoie**
- **CEN Savoie**
- **CITEOS**
- **Crédit Mutuel Enseignants**
- **DREAL AURA**
- **DDT de la Savoie**
- **Établissements scolaires**
- **La Ferme du coteau**
- **Grand Chambéry et Grand Lac**
- **Lupa Rossa**
- **Nature et Santé**
- **Mie Caline**
- **OFB**
- **ONF**
- **PNR de Chartreuse**
- **PNR du Massif des Bauges**
- **PN de la Vanoise**
- **SHR**
- **SIAGA**
- **SIVAV Maurienne**
- **SMAPS**
- **SPM**
- **STEBAT**
- **Satoriz et Biocoop**

## Merci également....

- aux **adhérent(e)s** et **donateurs(trices)** qui nous soutiennent chaque année
- aux **bénévoles** investis dans l'association qui ne comptent pas leur temps et font partager leur passion
- aux **enseignant(e)s** qui nous renouvellent chaque année leur confiance pour accompagner leurs élèves vers une éducation plus respectueuse de l'environnement
- aux **salarié(e)s** et **stagiaires** qui contribuent à la réussite de tous nos projets



**SAVOIE**

**Suivez-nous sur  
nos réseaux sociaux :**



**et sur [fne-aura.org/savoie](http://fne-aura.org/savoie)**

**FRANCE NATURE  
ENVIRONNEMENT  
Savoie**

26passage Sébastien Charléty  
73000 CHAMBÉRY  
Tél. 04 79 85 20 03  
[savoie@fne-aura.org](mailto:savoie@fne-aura.org)  
[www.fne-aura.org/savoie](http://www.fne-aura.org/savoie)